13e Année - N° 4 Le N° 1 fr. 50 : par poste : 1 fr. 65 27 Janvier 1923

# Le Courrier

## CINÉMATOGRAPHIQUE

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 28, Bd St Denis, PARIS

CH. LE FRAPER
DIRECTEUR-FONDATEUR

IMPRIMERIE :

TÉLÉPHONE { Direction : NORD 56.33
Imprimerie :

*Voulez-vous faire une affaire intéressante ?*

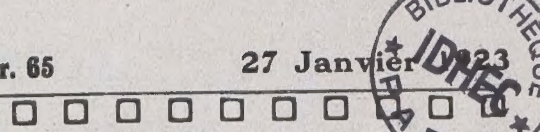
Lisez notre annonce page 17

Paolo Guglielmi 13



*Nous avons l'honneur d'informer MESSIEURS LES EXPLOITANTS qu'à la demande générale Les* FILMS ERKA *présenteront (réédition) le 31 Janvier, à 2 heures 30, à l'Artistic-Cinéma, 61, rue de Douai :*
LA FEMME X
Adaptation
de la pièce célèbre
d'Alexandre Bisson
avec
PAULINE FREDERICK
UNE HISTOIRE DE BRIGANDS
Comédie nouvelle avec Raymond HATTON
ALBUM ERKA DOCUMENTAIRE N° 30
Quelques croquis de Monte-Carlo
ARS GRATIA ARTIS
Goldwyn Pictures

13e Année - N° 4 Le Numéro : 1 fr. 50; par poste : 1 fr. 65 27 Janvier 1923




Le Courrier
CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE
Un an . . . . . . . . . 25 fr.
ÉTRANGER
Un an . . . . . . . . . 50 fr.

Directeur CH. LE FRAPER
Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

TELEPHONE
Direction : NORD 56-33

# INDÉCENCE

Par Charles Le FRAPER

On ne sait trop de quoi il convient le plus de s'étonner. Est-ce de la servilité bouffonne, de la platitude écœurante des uns, est-ce du culot formidable, de la flagornerie consciente des autres, des pourvoyeurs ou des payeurs, de la débauche de publicité à laquelle nous assistons depuis un mois. Partout, dans les quotidiens, les périodiques, dans les brochures éditées spécialement, on nous harcèle avec le dithyrambe poussé au paroxysme Le vocabulaire habituel est épuisé. On invente des mots pour magnifier l'apothéose !

Et tout cela parce qu'une firme qui a englouti des millions pris à l'épargne publique dans une entreprise désastreuse, espère diminuer ses pertes en « esbrouffant » la clientèle pour lui faire accroire que « l'œuvre » est admirable, alors que la majeure partie du public qui a assisté à la présentation l'a jugée malsaine, de tendance dangereuse et de mauvais goût.

Ceux-là même qui ont persiflé *Locus Solus* ou traité *Picabia* de demi-fou, se sont exclamés devant un cauchemar morbide, une « supervision » prétentieuse, des citations bonnes pour épater des primaires, des textes d'un français douteux, un ensemble qui donne l'impression indéfinissable du néant. Chaque erreur de goût a été interprétée comme un dogme nouveau à admettre les yeux fermés. Bien plus, en présence de ce désastre financier qui s'aggrave chaque jour et dont la répercussion se fera sentir sur l'industrie tout entière, il s'est trouvé des inconscients pour décréter que la voie était désormais ouverte et qu'il n'y avait plus qu'à la suivre pour sauver le film français.... .

Au prix où est la publicité, les organisateurs de cette manifestation d'enthousiasme ont dû augmenter d'un demi-million pour le moins l'ardoise à payer pour les trop confiants actionnaires, sans pour cela éviter que sombre dans le ridicule la soi-disant œuvre, maîtresse d'un Moloch redoutable pour les deniers de ceux qui pourvoient à ses coûteuses fantaisies.

L'exagération même du triomphe factice et acheté si cher doit effrayer le triomphateur. A moins qu'un incommensurable orgueil lui ait retiré tout entendement, il doit se demander avec inquiétude comment finira ce charivari burlesque, et pour peu que le trouble mental dont son film porte la marque indéniable ne soit que le prodrome d'une monstrueuse mégalomanie, on peut le soupçonner de s'alarmer de sa propre raison.

Les hourras dont les stipendiés s'efforcent de couvrir les rumeurs de la foule sont un défi au bon sens. A lire les dithyrambes ou le ridicule rivalise avec le

galimatias amphigourique de cuistres en mal d'apologie, on en arrive à s'étonner que le bénéficiaire de cette fumisterie n'ait pas cru devoir lui-même, crier son dégoût devant tant de stupide bassesse et de cupidité.

Le plus écœurant encore est de constater que l'ensemble de la presse est à vendre. Contre espèces sonnantes et trébuchantes, il est loisible à chacun de faire nier une évidence ou affirmer une contre-vérité. Il ne s'est pas rencontré, dans les feuilles quotidiennes, un seul journaliste assez indépendant pour déclarer hautement que cette comédie est une duperie éhontée et l'œuvre qui la motive une élucubration de malade.

Et la stupeur a été grande de lire au-dessus de signatures connues, des compte rendus hyperboliques ou chaque erreur est qualifiée de trouvaille de génie, ou chaque non-sens, chaque accroc à la vraisemblance ou à la syntaxe sont transformés en manifestations éclatantes d'un super-talent définitif et bien personnel !

Peut-être, après tout, la singularisation poussée à ces extrêmes, est-elle la caractéristique du génie... La peinture avant le théâtre avait fourni quelques exemples... Le Cinéma a voulu s'engager dans cette voie.

C'est aujourd'hui le règne du clown, du jazz-band, de l'anormal. Nous vivons à l'âge du grotesque, et l'exhibitionnisme mène à la célébrité et à l'argent... d'une manière presque sûre.

Aussi bien le sous-Montéhus dont ces feuilles clament au monde l'éloge, doit bien rire de voir tant de pantins se décarcasser à son profit, pour assurer son confort et sa quiétude. Grassement renté, tel l'augure de l'opérette, il doit, car au fond c'est un malin qui connaît ses intérêts et s'entend à assurer son bien-être et ses aises, prendre en pitié les imbéciles qui, en échange d'une rémunération problématique assez modique, perpétuent les revenus considérables qu'il tire de ce que nous appellerons son « art ».

Certains journalistes !... n'ont pas reculé devant le paroxysme dans l'adulation. Ils ont osé imprimer que la France lui devait toute sa reconnaissance et, pour un peu, l'auraient mis en parallèle avec Pasteur, exigeant pour lui une récompense nationale, réclamant un témoignage officiel de satisfaction. Rassurez-vous, l'intéressé n'a pas attendu pour s'allouer, lui-même, la rémunération qu'il a jugée la plus idoine à le satisfaire.

Mais de grâce ne mêlez pas la France à ce « business » et à ce « battage ». C'est assez que quelques français s'y emploient à des fins ! hélas ! trop manifestes... Nous avons eu la révélation du « chiqué » de la boxe, prenez garde que n'éclate au grand jour le « chiqué » scandaleux du cinéma.....

Charles LE FRAPER.

---

## Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique

### Ordre du jour adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du 16 Janvier

Les membres du Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique, réunis au nombre de 180 présents ou représentés, salle Gruber, le mardi 16 janvier 1923, ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par M. Bokanowski, au nom de la Commission des Finances, protestent contre l'article concernant le Cinéma, qui ne prévoit qu'une détaxe insuffisante et pour les seuls établissements qui justifieraient avoir passé un minimum de films français de 25 % du métrage de leurs programmes.

Font appel à tous les parlementaires pour rejeter cette proposition contraire à la liberté commerciale et pour voter sans modification le projet Taurines adopté par toute la corporation.

Adressent à M. le député Taurines et à ses collègues du groupe interparlementaire leurs sentiments de gratitude pour l'effort qu'ils mènent au Parlement en faveur du Cinéma.

S'élèvent avec énergie contre toute nouvelle imposition et, en particulier, contre le projet du Ministre des Finances, prévoyant une augmentation de 20 % sur tous les impôts, augmentation dont le cinéma surchargé ne serait pas exclu.

Acceptent le principe de la création d'une caisse de défense alimentée par un versement de 1 0/0 sur le montant des factures des programmes pendant douze semaines, sous réserve que la dite

caisse aura pour but un objet licite, que l'emploi des fonds sera soumis au contrôle d'un comité composé des délégués des diverses organisations syndicales de l'exploitation, estimant que toutes clauses où la gestion de cette caisse serait confiée à un triumvirat libre de disposer des fonds à sa guise, sans justification d'aucune sorte, serait d'abord contraire à la loi régissant les associations et ensuite préjudiciable aux intérêts de la corporation que la création de cette caisse a pour but de défendre, en ce sens qu'elle éloignerait de nous les concours bienveillants que nous sommes en droit d'escompter, car aucune personnalité, ne consentirait à encourir le risque de son intervention suspectée d'être rémunérée de façon occulte.

Pour ces motifs : donnent pleins pouvoirs au Conseil d'administration, pour accepter ou refuser la participation des membres du Syndicat National, à la constitution de la dite caisse de défense suivant qu'elle comportera les réserves exposées plus haut, et décident que les membres du Syndicat National, ne devront verser de pourcentage sur le montant de leurs factures, que s'ils en reçoivent l'ordre formel du Président, après décision du Conseil d'administration.

D'autre part, en dehors de cette caisse, les membres du Syndicat National, s'engagent à constituer immédiatement une caisse, qui leur sera propre, alimentée par des versements volontaires des adhérents classés sur leur demande en catégories payant respectivement 5, 10 et 20 fr. par semaine pendant 20 semaines.

Approuvent les décisions prises en leur nom par le Conseil d'administration et lui renouvellent leur confiance.

Le Secrétaire,
R. LUSSIEZ.



*Autour de « La Roue ».*

# La parole est aux cheminots

Notre excellent confrère René Hervouin, directeur de « Lumière », qui est en même temps un informateur d'une inlassable activité s'est entretenu au sujet de *la Roue* avec les principaux intéressés, c'est-à-dire : M. Pierre Semard, secrétaire général de la Fédération des Travailleurs des



M. RENÉ HERVOUIN

chemins de fer et M. Le Guen, secrétaire de la Fédération des Travailleurs de chemins de fer à la C. G. T.

***

« Nous n'avons pas vu *la Roue*, lui répond M. Semard mais des échos nous viennent qui nous la présentent comme une caricature de notre corporation, comme un danger social. Afin de nous rendre compte par nous-mêmes des fautes et des faux qu'il renferme, des erreurs qu'il comporte et dont l'action pourrait être préjudiciable aux travailleurs des chemins de fer, nous demandons à M. Ginisty, président du Comité de la censure, de nous montrer *la Roue*, et de faire appel à nous pour que soit apporté à ce film toutes les modifications nécessaires.

« Nous pensons d'ailleurs que les quartiers populeux l'accueilleraient comme il le mérite — si ces modifications n'étaient pas faites. Imaginez *la Roue* passant telle qu'on nous l'a décrite dans le XII^e^, quartier de cheminots ! Ce serait un joli chahut... — Mais, me direz-vous, les négociants, les industriels du film vivent trop souvent du scandale et les plus violentes protestations prennent pour eux le ton de la plus habile de la plus fructueuse publicité. Alors ?...

« Alors, c'est bien simple : Un film médical ne peut être bien jugé que par un médecin, un film d'histoire par un historien, un film colonial par un colonial. *La Roue* met en cause le monde des travailleurs de la voie. C'est donc à ceux-ci qu'il faut demander un avis Nous demandons à voir le film et à indiquer nous-mêmes les coupures à faire — c'est pour nous un droit, un devoir.

« Et si l'on nous refuse ce droit... eh ! bien, nous nous défendrons — et nous sommes plusieurs centaines de mille en France, travailleurs de chemins de fer, qui ne consentiront jamais à ce que notre corporation soit présentée sous un jour ridicule ou odieux ».

PIERRE SEMARD.

*Secrétaire général de la Fédération des Travailleurs des Chemins de Fer.*

* * *

Quant à M. Le Guen il dit :

« Dès que nous avons su de quoi a été fait le film qui déroule ses péripéties dans le « monde des chemins de fer », nous nous sommes mis en rapport avec la maison qui l'édite pour lui dire que beaucoup de nos amis se faisaient l'écho de protestations extrêmement vives et vraisemblablement justifiées. La personne qui nous a parlé au téléphone et qui semble être un des gros dirigeants de cette marque a paru surpris de notre démarche, il s'est élevé contre l'opinion émise par nos amis et nous a affirmé que le film incriminé ne renfermait rien qui puisse nous alarmer.

« — Si vous l'aviez vu, nous a-t-il dit, vous auriez constaté que les cheminots n'y étaient pas mal traités le moins du monde et bien au contraire.

« Cependant ayant eu quelques précisions qui contredisent ces protestations du commerçant nous avons insisté.



« — D'ailleurs, nous fut-il répondu, nous ferons voir ce film dès qu'il paraîtra en public ; vous pourrez constater par vous-mêmes...

« Oui, lorsque le coup sera porté à une corporation qui ne saurait se laisser brimer sans se défendre ; lorsque les écrans publics auront été victimes de colères trop légitimes. Non, non, il sera trop tard : nous voulons voir le film avant qu'il ne paraisse, avant qu'il ne soit loué par les salles de spectacle. Si vous êtes, ce dont nous ne doutons pas, de bonne foi, vous reconnaîtrez comme absolument nécessaire l'intervention des intéressés, c'est-à-dire des travailleurs des chemins de fer et assez heureux de vous voir indiquer par eux les coupures indispensables qui doivent être faites dans ce film ».

LE GUEN.

*Secrétaire de la Fédération des Travailleurs des Chemins de Fer à la C. G. T.*

## La Misère du Cinéma

*A Paris deux cinémas de plus ferment.*

*M. Gaston Pierrat, Constructeur, 33, rue Lantiez. Paris (17e), nous écrit, en effet :*

Je vous serais obligé de noter que les salles suivantes sont actuellement fermées à Paris et ce à cause des taxes abusives.

Royal Tandou, 31, rue Tandou (19e).

Paris-Cinéma, avenue de Saint-Ouen.

Je me ferai un devoir de vous signaler celles qui dans un temps relativement court seront obligées de fermer pour des causes semblables.

* * *

*M. Paul Pérès, directeur du cinéma de Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), nous écrit :*

A ma connaissance voici les cinés fermés depuis 1920, dans ma région voisine :

Forges-les-Eaux (Salle des Fêtes).

Gisors, ancien ciné Danjou.

Etrepagny, ciné de l'Hôtel,

et plus aucun ambulant ne passe dans les petits pays.

Dans cette région le cinéma est en pleine désaffection à cause du haut prix des places et des taxes qui ne permettent pas la concurrence efficace des bals et bistrots. Triste ! Triste !

* * *

*M. E. Bernon, directeur du cinéma des Familles et Modern-Cinéma à Carcassonne, nous écrit à son tour :*

En réponse à la « Suggestion » de M. Capois, directeur du Ciné-Café à Orléans, je tiens à vous faire savoir que les deux établissements cinématographiques ouverts en ce moment à Carcassonne, Cinéma des Familles et Modern-Cinéma, ont congédié leurs musiciens et font leurs représentations avec un piano seul, nous sommes favorisés ici d'une taxe municipale de 5 0/0, l'été cinéma gratuit en plein air, enfin tout pour nous aider.

## Chronique Lyonnaise

# La Caisse de défense du Cinéma

Nous avons été saisis par M. Brézillon, président du Syndicat Français des Directeurs de Cinématographes, d'un projet de caisse pour la défense du cinéma.

Pour alimenter cette caisse, M. Brézillon préconise ce que nous avons été les premiers, à Lyon, à proposer, un prélèvement sur tous les programmes pendant un temps déterminé.

Mais, où M. Brézillon se sépare de nous, c'est lorsqu'il fait l'attribution des sommes ainsi recouvrées. Le distingué président du Syndicat français divise les directeurs de cinémas en trois catégories :

1° Les adhérents aux groupements régionaux ;
2° Les adhérents aux groupements parisiens ;
3° Les directeurs ne faisant partie d'aucune organisation.

D'après son projet chaque groupement encaisserait les prélèvements faits sur ses adhérents, et les sommes recouvrées sur les non syndiqués seraient réparties à chaque groupement au prorata du nombre de ses adhérents.

Ce n'est point ainsi que nous avions envisagé cette répartition, que nous estimons contraire à toute équité.

Nous avons toujours affirmé que les prélèvements opérés sur les programmes devaient aller exclusivement aux organisations régionales régulièrement constituées, car chaque région a des intérêts communs qui lui sont propres.

Quand un groupement régional combat une injustice, soutient une cause, il défend indistinctement tous les directeurs de cinémas, qu'ils soient syndiqués ou non, qu'ils soient affiliés à son organisation ou à un syndicat parisien. Si la cause est gagnée tous en bénéficient sans exception ; il est donc juste que tous participent aux frais qui sont occasionnés.

Il serait, au contraire, illogique d'accorder sur ces prélèvements régionaux des sommes à des groupements qui ne se seraient occupés de rien.

Les exemples abondent. Un entre cent.



La Fédération des Directeurs de Spectacles de Lyon et de la Région a intenté un procès à la Ville de Lyon pour obtenir la suppression d'une taxe de 10 centimes par place établie en remplacement de droits d'octroi et venant s'ajouter à la surtaxe municipale ordinaire. La Fédération a engagé, de ce fait, des sommes importantes.

Si le résultat est heureux, tous les Directeurs lyonnais, sans distinction, vont bénéficier d'un dégrèvement qui sera considérable, qu'ils appartiennent au groupement de Lyon ou bien aux groupes parisiens. Serait-il juste que, sous le vain prétexte qu'ils sont adhérents à d'autres groupements, certains directeurs lyonnais ne concourent pas aux frais de cette action qui leur profite tout aussi bien qu'à leurs collègues du groupe local ?

A-t-on jamais vu, en outre, une Chambre de Commerce aller prélever des taxes chez des commerçants qui demeurent en dehors de son ressort ?

Que penserait la Chambre de Commerce de Paris si celle de Lyon percevait des droits sur les commerçants lyonnais installés à Paris ? Elle trouverait la chose un peu abusive.

C'est pourquoi nous maintenons ici notre point de vue que, pour assurer la défense du cinéma, les Fédérations régionales doivent être les dépositaires de toutes les sommes perçues sur les programmes délivrés aux directeurs de leur région.

Il y a là une question de logique et de justice contre laquelle personne ne saurait raisonnablement s'élever.

(*Bulletin de la Fédération des Spectacles du Sud-Est*).



UNIQUEMENT EN EXCLUSIVITÉ
A PARIS AU CINÉMA MAX LINDER
A PARTIR DU 26 JANVIER

# MAX LINDER

DANS

# L'ÉTROIT MOUSQUETAIRE

## OU VINGT ANS AVANT

PARODIE DU CÉLÈBRE ROMAN D'ALEXANDRE DUMAS

LES ARTISTES ASSOCIÉS (Sté Anme)
Siège Social : 25 Rue de la Paix Paris
*REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS DE*
MARY PICKFORD - CHARLIE CHAPLIN UNITED ARTISTS DOUGLAS FAIRBANKS - D.W. GRIFFITH.
AGENCES :
PARIS : 10 - RUE D'AGUESSEAU Téléphone : ELYSÉE : 56-34.
MARSEILLE - LYON - LILLE - ALGER

# Les Taxes Municipales

**Une Entrevue avec M. Février à l'Hôtel de Ville**

Nous avons reproduit, dans un de nos précédents numéros le passage qu'a consacré M. Février dans son rapport sur le budget de la Ville de Lyon pour 1923, à la question des taxes sur les spectacles.

*En ce qui concerne la taxe sur les spectacles, disait M. Février, un procès est en cours devant le Conseil de Préfecture. Lorsque les droits de la Ville seront, sans aucun doute confirmés, il nous appartiendra d'examiner en toute objectivité, s'il n'y aurait pas possibilité d'atténuer les charges qui pèsent sur les cinémas en particulier, lesquels, je tiens à le souligner, font la plupart, de sérieux efforts vers la moralisation et la beauté du film.*

Le procès est terminé, le Conseil de Préfecture a rejeté la requête des directeurs de spectacles lyonnais. La Fédération de Lyon et du Sud-Est, qui a soutenu le procès, avant de porter l'affaire devant le Conseil d'Etat, a tenu à connaître quelles étaient les idées de M. Février et quelles étaient les dispositions de l'assemblée municipale au sujet de la diminution des taxes.

C'est pourquoi la Fédération avait demandé au rapporteur général du budget de vouloir bien accorder une audience à quelques-uns de ses membres.

C'est mardi dernier, à 4 heures de l'après-midi, que M. Février reçut à l'Hôtel de Ville la délégation des directeurs de spectacles. L'entrevue fut des plus courtoises.

Nos représentants firent au distingué conseiller municipal un exposé de la situation pariicutièrement difficile qui est faite à Lyon aux établissements de spectacle et lui présentèrent les revendications de leurs collègues lyonnais.

M. Février accueillit ces explications avec la plus grande bienveillance et voulut bien se charger de permettre à nos délégués de soumettre leurs doléances à une Commission municipale.

Cette nouvelle entrevue aura lieu incessamment.

Ainsi, par ces conversations, la Fédération manifeste, dans cette affaire de la taxe de 10 centimes, son désir de conciliation.

Si l'administration municipale se montre raisonnable, si, reconnaissant que les spectacles lyonnais sont trop lourdement taxés, elle est résolue à leur accorder des dégrèvements convenables, la Fédération, bien que forte de son bon droit, ne saurait se refuser à faire un pas dans la voie de l'arrangement.

(*Bulletin de la Fédération des Spectacles du Sud-Est*).

# Des Dates

Dans une récente « Remise... au point » publiée par notre excellent confrère *Le Cinéma*, un rédacteur qui signe J. C. attribue à ce journal un rang d'ancienneté qu'il n'a pas.

*Le Cinéma*, en effet, a été mis au monde en mars 1912, par MM. Armand Dennery et Max Dianville.

*L'Echo du Cinéma*, fondé par M. Lordier avait à cette époque quelques semaines d'existence.

Mais *Le Courrier Cinématographique* paraissait déjà depuis le 1er juillet 1911, sinscrivant aussitôt après, le *Ciné-Journal* qui fut fondé par Georges Dureau, en septembre 1909.

Deux autres périodiques cinématographiques, disparus depuis, avaient existé antérieurement. Ce sont : *L'Argus du Cinéma* et *Phono-Ciné-Gazette*.

# COMPARAISONS

*“ L'ÉCRAN ” publie l'intéressant tableau ci-dessous que nous reproduisons en priant nos lecteurs de vouloir bien le lire et en tirer toutes directives utiles.*

| Recettes brutes Mensuelles | Régime en vigueur | | | PROJET TAURINES | | | | | | | PROJET BOKANOWSKY | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | DROITS PAUVRES | TAXE ÉTAT | TOTAL | DROITS DES PAUVRES | | TAXE D'ÉTAT | | TOTAL DES DROITS PERÇUS | | | DROITS DES PAUVRES | | TAXE D'ÉTAT | | TOTAL DES DROITS PERÇUS | | |
| | | | | Montant | Augmentations | Montant | Diminutions | Ensemble | Différence au profit de l'exploitant en francs | en % | Montant | Augmentations | Montant | Diminutions | Ensemble | Différence au profit de l'Exploitant en francs | en % |
| 10 000 | 833 33 | 833 33 | 1.666 66 | 887 20 | 43 87 | 350 88 | 482 45 | 1.228 08 | 438 58 | 5,3 | 862 07 | 28 74 | 517 25 | 316 08 | 1.379 32 | 287 34 | 3,4 |
| 15.000 | 1.250 » | 1.250 » | 2.500 » | 1.310 36 | 60 36 | 586 22 | 663 78 | 1.896 58 | 603 42 | 4,8 | 1.283 33 | 33 33 | 883 33 | 366 67 | 2 166 66 | 333 34 | 2,7 |
| 20.000 | 1.660 » | 1.740 « | 3 400 » | 1 741 40 | 81 40 | 844 83 | 895 17 | 2 586 23 | 813 77 | 4,3 | 1 700 » | 40 » | 1 300 » | 440 » | 3 000 » | 400 » | 2,4 |
| 30.000 | 2.460 » | 2.940 » | 5.400 » | 2 600 03 | 140 03 | 1.400 01 | 1 539 99 | 4 000 04 | 1.399 96 | 5,65 | 2 533 33 | 73 33 | 2. 133 33 | 806 67 | 4 666 66 | 733 34 | 3 |
| 40.000 | 3.260 » | 4.140 » | 7.400 » | 3 433 36 | 173 36 | 2.233 34 | 1 906 66 | 5.666 70 | 1.733 30 | 5.3 | 3 352 » | 92 » | 3.128 » | 1.012 » | 6.480 » | 920 » | 2,8 |
| 50.000 | 4.060 » | 5.340 » | 9.400 » | 4 266 69 | 206 69 | 3.066 67 | 2.273 33 | 7 333 36 | 2 066 64 | 5 | 4.152 » | 92 » | 4 328 » | 1 012 » | 8.480 » | 920 » | 2,25 |
| 60.000 | 4.860 » | 6.540 » | 11.400 » | 5 096 » | 236 » | 3.944 » | 2 596 » | 9.040 » | 2.360 » | 4,85 | 4 952 » | 92 » | 5 528 » | 1 012 » | 10 480 » | 920 » | 1,9 |
| 70.000 | 5.634 62 | 8.019 24 | 13 653 86 | 5.896 » | 261 38 | 5.144 » | 2.875 24 | 11.040 » | 2 613 86 | 4.6 | 5.752 » | 117 38 | 6.728 » | 1 291 24 | 12.480 » | 1.173 86 | 2,1 |
| 80.000 | 6 403 86 | 9.557 71 | 15 961 57 | 6 696 » | 292 14 | 6.344 » | 3 213 71 | 13 040 » | 2 921 57 | 4,6 | 6 552 » | 148 14 | 7.928 » | 1.629 71 | 14 480 » | 1.481 57 | 2,3 |
| 90 000 | 7.173 10 | 11.096 18 | 18.269 28 | 7 496 » | 322 90 | 7.544 » | 3.552 18 | 15.040 » | 3 229 28 | 4.5 | 7 352 » | 178 90 | 9.128 » | 1 968 18 | 16.480 » | 1.789 28 | 2,5 |
| 100 000 | 7 942 34 | 12.634 65 | 20 576 99 | 8 296 » | 353 66 | 8 744 » | 3 890 65 | 17 040 » | 3 536 99 | 4.4 | 8 126 92 | 184 58 | 10.603 84 | 2 030 81 | 18 730 76 | 1.846 23 | 2,3 |
| 120.000 | 9.480 82 | 15.711 59 | 25.192 41 | 9 896 » | 415 18 | 11.144 » | 4 567 59 | 21 040 » | 4 152 41 | 4,4 | 9.665 38 | 184 56 | 13.680 76 | 2 030 83 | 23.346 14 | 1 846 27 | 1,95 |
| 150.000 | 11.722 23 | 21.055 55 | 32.777 78 | 12 207 70 | 485 47 | 15 715 39 | 5.340 16 | 27 923 09 | 4.854 69 | 4,1 | 11 973 07 | 250 84 | 18 296 15 | 2 759 40 | 30.269 22 | 2 508 56 | 2,1 |
| 200.000 | 15.425 93 | 30.314 80 | 45.740 73 | 16 053 86 | 627 93 | 23 407 71 | 6.907 09 | 39 461 57 | 6 279 16 | 4,1 | 15 788 88 | 362 95 | 26.332 22 | 3 992 58 | 42 111 10 | 3.629 63 | 2,35 |
| 350.000 | 26.537 03 | 58 092 57 | 84.629 60 | 27 592 32 | 1 055 29 | 46.484 63 | 11.607 92 | 74.076 95 | 10 552 63 | 4 | 26.900 » | 362 97 | 54.100 » | 3.992 55 | 81 000 » | 3.629 58 | 1,4 |

1° *Les sommes soulignées sont celles en augmentation sur le régime actuel.*

2° *Les calculs ayant été faits par fractions de 10.000 francs, toutes les sommes indiquées sont justes à un décime près au maximum.*

3° *Le pourcentage est calculé par rapport aux recettes nettes du régime en vigueur et exact à environ 0 fr. 05 centimes près.*



# Lettre d'Amérique

### Deux Nouveautés Américaines

Je m'empresse de vous décrire deux nouveautés relatives à la présentation des photographies animées qui constituent actuellement le principal attrait des établissements de Times Square, à New-York.

Je vous parlerai tout d'abord du film en couleur pris au moyen du procédé « Technicolor ».

Cette production appelée *The Toll Of The Sea* (*La Part de la Mer*) marque une grosse avance sur *La Glorieuse Aventure* présentée auparavant.

Cependant, si la netteté est infiniment plus satisfaisante que dans les films pris au moyen du procédé « Prizma » et si les scènes peuvent être tournées à une plus grande vitesse, les couleurs, par contre, ne sont pas encore exactement reproduites. Il existe une dominante brun-ronge et il me semble que les jaunes ne sont pas fidèlement rendus. A ce point de vue, le procédé Gaumont conserve la supériorité.

L'auteur de *The Toll Of The Sea* a eu l'heureuse idée de situer l'action de son drame en Chine et de choisir une jeune chinoise pour tenir le rôle principal. Les décors et les costumes orientaux, en effet, se prêtent à merveille à la réalisation d'un film en couleurs. Le scénario, fortement inspiré par l'histoire de Mme Butterfly, n'a aucune prétention ; tout l'attrait du film réside dans les jolies teintes des soieries, des intérieurs chinois, des jardins fleuris.

L'impression que produit un bon film en noir après la projection d'un film en couleurs est le meilleur argument en faveur du succès qui attend le « chromo-cinéma » lorsque l'invention sera définitivement au point.

Je vais essayer maintenant de vous décrire le cinéma en relief installé au Selwyn Theatre.

La Teleview Corporation, exploitant une invention de M. Laurens Hammond, présente depuis quelques jours au public une série de films qui vus au travers d'un appareil attaché au fauteuil donnent l'illusion d'une vue stéréoscopique animée.

Voici en quelques mots le principe de cette invention.

Deux films sont impressionnés en même temps au moyen de deux appareils accouplés et les positifs sont projetés simultanément. Lors de la projection, l'une des images est légèrement décalée par rapport à l'autre et un observateur qui regarde l'écran à l'œil nu n'aperçoit qu'une silhouette floue et plate. Pour percevoir la troisième dimension ou profondeur, il convient d'interposer entre l'écran et l'œil du spectateur un petit appareil en forme de disque supporté par une tige flexible qui permet de la placer dans toutes les positions sans avoir à le maintenir en place. Ce disque sert de carter à un minuscule moteur électrique qui entraîne à raison de 1.500 révolutions par minute, un obturateur à deux ailettes. La partie inférieure du disque est percée d'une ouverture munie d'un




simple verre à vitre destiné à protéger les pièces mobiles de l'appareil.

La forme de l'obturateur ne permet pas au spectateur d'apercevoir les deux images à la fois. Il voit tout d'abord l'image de droite, avec l'œil droit et ensuite l'image de gauche avec l'œil gauche. Grâce à la rapidité de l'obturateur, la fusion s'opère immédiatement et l'on a l'illusion parfaite d'une simple image en trois dimensions.

Etant un vieil adepte de la photographie stéréoscopique, j'ai pu constater que la sensation de relief était absolue. Sous ce rapport il n'y a rien de plus à désirer. A certains moments la scène semble si rapprochée du spectateur qu'il a l'impression très nette que les acteurs vont le toucher.

Le principal inconvénient du procédé « Telewiev » est de réduire considérablement les dimensions de la photographie projetée. Les acteurs jouant à l'arrière-plan paraissent alors minuscules. Il me semble, d'ailleurs, que cette impression est plus vive quand le film en relief est passé après un film ordinaire vu sans le « Telewiev ».

Certains trouveront encore que le « Telewiev », parce qu'il fait paraître les personnages plus réels et plus vivants, montre plus nettement tout ce que le cinéma, tel qu'il est conçu actuellement, a de mécanique et d'artificiel.

Il serait difficile aujourd'hui de prédire le succès qui attend cette invention. Révolutionnera-t-elle l'art muet ? L'avenir seul nous l'apprendra, mais dès à présent on peut admettre que le cinéma en relief est réalisé par un procédé fort simple, qui ne fatigue pas la vue et permet de voir, avec la sensation de profondeur, non seulement les films mais encore les images fixes, mais celles des plaques à projection.

Bien cordialement.

H. C.

P. C. C. Louis Monfils.

# Non-Sens !

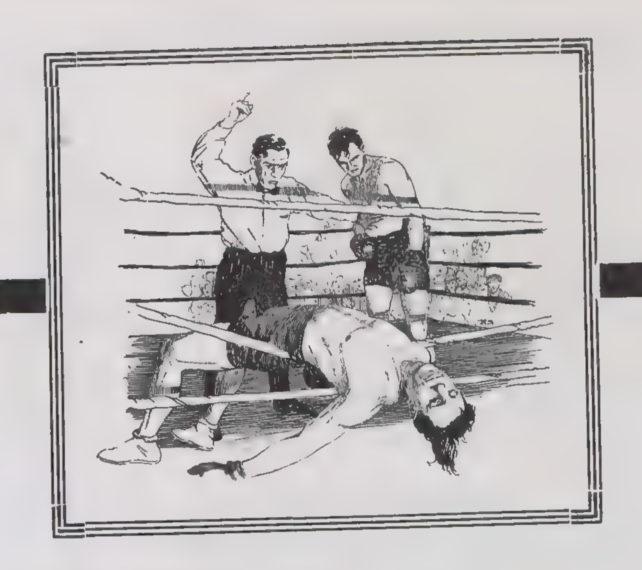
Dans le compte-rendu de la séance de la Chambre, en date du 20 janvier courant, il est dit que M. Bokanowski proposait d'accorder des avantages fiscaux aux directeurs des établissements cinématographiques qui consentiraient à faire passer sur leurs écrans, une quantité à déterminer de films français, 20 ou 25 0/0; et que M. de Lasteyrie fit observer que l'administration éprouverait de grandes difficultés quand il s'agirait d'établir que tels ou tels cinémas font ou non passer le nombre de films français prévus par la loi. *En tout état de cause il devrait créer de nouveaux postes de contrôleurs.*

Si les bonnes intentions de M. Bokanowski vont aux directeurs de cinémas, celles de M. de Lasteyrie vont de façon indéniable aux fonctionnaires relevant de son Ministère... et c'est vraiment gentil de la part d'un patron ! Il est juste d'ajouter qu'à ce patron, le personnel ne coûte pas cher ! Or, ces deux notabilités de nos finances nationales ont parlé sans se rendre le moindrement compte des non-sens que comportent leurs arguments.

Si nous voulons sauver le film français pour le plus grand avantage de tous les professionnels qui en vivent, il suffit d'édicter que tous les directeurs qui dans leurs programmes ne comprendront *que des œuvres dûment françaises*, seront totalement exonérés des taxes à percevoir par le fisc. Non seulement l'Etat y trouverait son compte par la balance des droits sur les matières nécessaires à l'industrie du film qui prendrait un nouvel essor ! mais cet équilibre rationnel assurerait enfin la défense la plus efficace du Cinéma qui — nous l'oublions trop ! — est purement français !

Quant à recruter de nouveaux fonctionnaires pour assurer le contrôle d'une question aussi puérile, l'avis de M. de Lasteyrie ne me surprend nullement ! Si j'en juge par les contrôleuses affectées aux bureaux de la Dette ! Elles sont là, *six*, où *deux* suffiraient ! Et cela est si vrai que le plus souvent il y en a *quatre qui tricotent !!* pendant qu'avec résignation le bon public *attend !* C'est d'ailleurs là le propre du bon public. Et les contribuables n'en *tricotent* pas moins à leur manière pour payer tout ce personnel dont la sécurité du lendemain est assurée !

Henri Chapelle.



LA

# NOUVELLE PRODUCTION

LUCIANO ALBERTINI

# EST SENSATIONNELLE

**PRÉSENTATION SPÉCIALE**
le
**Lundi 29 Janvier**
à
**l'Artistic Cinéma**
61, rue de Douai,
à
**10 heures**



**DIRECTEURS**
soucieux
de vos intérêts,
ne manquez pas
de venir voir
cette production
**REMARQUABLE**

C'est dans

# L'INSAISISSABLE HOLLWARD

que vous verrez cette vertigineuse acrobatie

# ROSENVAIG-UNIVERS-LOCATION

**4, Boulevard Saint-Martin** — Téléph. : **NORD 72-67**

*Ce film remarquable sera présenté spécialement par GUY MAÏA à Marseille*




*AUBERT vous avait promis de grands et beaux Films Français*

*Les résultats sont probants*
*Partout on applaudit*

# LES HOMMES NOUVEAUX

de CLAUDE FARRÈRE

*Tous les journaux ont parlé de ce beau succès de l'édition française*

*Et nous affirmons que le même succès attend*

# LA BÊTE TRAQUÉE

Film MICHEL CARRÉ
réalisé par LE SOMPTIER
avec

## FRANCE DHÉLIA et VAN DAËLE

*C'est un grand Film Français*

## AUBERT

**Donc ! *Film à recettes***



# Miss MARY MILES

*dans*




" *RADIA-FILM* "

## Le Rhône de la Voulte

Documentaire

*Longueur approximative : 245 m.*

**N.-B. - Ces films seront présentés le SAMEDI 3 FÉVRIER, à 10 heu**

*En location aux :*

*CINÉMATOGR*

Adr. Télégr. : **HARRYBIO-PARIS**

*158 ter, Rue d*

| Région du Centre | Région du Midi | Algérie | Suisse |
|---|---|---|---|
| 8, Rue de la Charité<br>LYON | 4, Cours Saint-Louis<br>MARSEILLE | M. Seiberras<br>17, Rue Auber, 17<br>ALGER | Établissements Gaumont<br>12, Boulevard du Théâ<br>GENÈVE |

BORDEAUX — 8, rue Dutemps, TOULOUSE




*Délicieuse comédie sentimentale en 5 actes*

*Longueur approximative 1.550 mètres. — 3 affiches. — 1 série de photos.*

la Méditerranée

*" CHRISTIES COMEDIES SPECIALS "*

# LA PAIX CHEZ SOI

**Comique en 2 parties**

*Longueur approx. : 510 mètres. — 1 affiche. — Photos*

précises, au **CINE MAX LINDER, 24, Boulevard Poissonnière, 24, Paris.**

*PHES HARRY*

*Temple, PARIS*

Téléphone : **ARCHIVES 12-54**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Région du Nord**<br>23, Grand'Place, 23<br>LILLE | **Région de l'Est**<br>6, rue Saint-Nicolas<br>NANCY | **Alsace-Lorraine**<br>15, r. du Vieux-Marché-a.-Vins<br>STRASBOURG | **Belgique**<br>97, Rue des Plantes, 97<br>BRUXELLES |

**Région du Sud-Ouest :** 20, rue du Palais-Gallien,

G. V. 1922

## Appareil de Prise de Vues à
# GRANDE VITESSE DEBRIE
dit " G. V. " (Brevet Labrély)

G. V. 1922

*Le Seul Appareil au monde prenant jusqu'à 240 Images à la seconde*

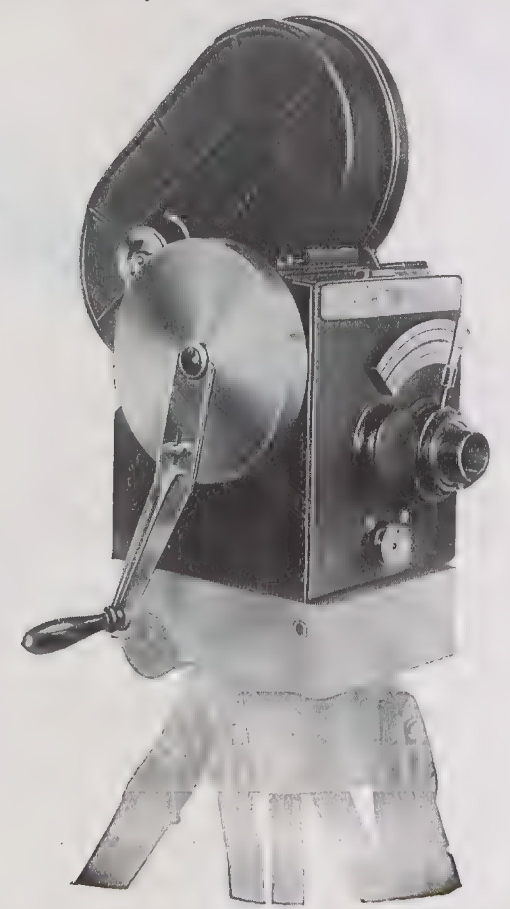
*G. V.*
*S'actionne à la main, à la cadence normale.*

*Volume réduit.*

*Poids . 10 kgs 250*

*Mécanisme simple et solide.*

*Boîte-magasin amovible.*



" G. V." en ordre de marche. Réduction de 1/5 (environ)

*G. V.*
*indispensable pour l'étude et la décomposition des mouvements.*

*Nombreuses applications dans les Sciences, l'Industrie, les Sports.*

UTILISATIONS ACTUELLES :

**Motoculture.** — *Travail des socs, des dents de herses.*
**Automobiles.** — *Études des moteurs, élasticité des ressorts de suspension, travail des pneus.*
**Aviation.** — *Études des moteurs, travail de l'hélice, déformations des pales, gauchissement et flexions, départs, vol, atterrissages.*
**Chirurgie.** — *Technique opératoire.*
**Horlogerie.** — *Mouvements, échappements.*
**Textiles.** — *Travail des métiers à filer, tisser, lancement de la navette*
**Sports.** — *Courses, sauts, lancements, escrime, natation, boxe.*
**Équitation.** — *Dressage, sauts, etc....*

Notices et renseignements franco par retour du courrier

Établissements ***André DEBRIE,*** 111, 113, Rue Saint-Maur, PARIS (11e)
Téléph. : ROQ. 40-00

Mécanique de précision et tout ce qui concerne la prise de vues et le laboratoire.

*Une merveilleuse production* *Un grand film qui s'impose*

# LE SIXIÈME COMMANDEMENT

(LUXURIEUX POINT NE SERAS)

Ciné-tragédie moderne adaptée du récit biblique de

**" SODOME & GOMORRHE "**

interprétée par la toute gracieuse Vedette

# LUCIE DORAINE



SÉLECTION " FILMS E. REYSSIER "

**MM. les Directeurs, adressez-vous pour la location aux :**

## *Établissements Ch. BANCAREL*

Concessionnaires de l'UNION-ÉCLAIR

**12, Rue Gaillon, 12, PARIS (2e) - Téléphone : Louvre 14-18 et Central 32-04**

*et dans leurs Agences Régionales :*

MARSEILLE. 7, rue Suffren. — STRASBOURG, 31, rue du Vieux-Marché-aux-Vins. — BORDEAUX, 26, rue Capdeville. — TOULOUSE, place Victor-Hugo. — ALGER, 14, rue Mogador. — LILLE, 8, rue du Dragon. — LYON, 16, rue Stella. — NICE, 25, rue Pertinax — TUNIS, 91, rue de Portugal. — CASABLANCA, boulevard de la Liberté.

# A la Chambre

*Il nous semble opportun de reproduire in-extenso la discussion des différents projets de loi qui avaient été présentés à la Commission des Finances. Ainsi nos lecteurs connaîtront mieux leurs amis.*

Séance du 20 Janvier 1922.

(*Article 19 B.*)

**M. le Président**. « Art. 19 B. — Le paragraphe 3° de l'article 92 de la loi du 25 juin 1920 est modifié ainsi qu'il suit :

« 3° Cinématographes :

« 10 p. 100 jusqu'à 15.000 fr. de recettes brutes mensuelles ;

« 15 p. 100 pour les recettes comprises entre 15.001 et 50.000 fr.

« 20 p. 100 pour les recettes comprises entre 50.001 et 100.000 fr.

« 25 p. 100 pour les recettes au dessus de 100.000 fr.

« Déduction faite du droit des pauvres et de tout autre taxe communale établie par la loi.

« Toutefois les exploitants d'établissements cinématographiques qui pourront justifier que, pendant le mois écoulé, ils auront projeté un métrage de films français atteignant au moins 25 p. 100 du métrage total, seront soumis au tarif ci-après :

« 6 p. 100 jusqu'à 10.000 fr. de recettes mensuelles ;

« 10 p. 100 pour les recettes mensuelles comprises entre 10.001 et 30.000 fr.

« 15 p. 100 pour les recettes mensuelles comprises entre 30.001 et 75.000 fr.

« 20 p. 100 pour les recettes mensuelles comprises entre 75.001 et 150.000 ;

« 25 p. 100 pour les recettes mensuelles au-dessus de 150.000 fr., déduction faite du droit des pauvres et de toute autre taxe communale établie par la loi.

« Dans les trente jours qui suivront la promulgation de la présente loi, un règlement d'administration publique en déterminera les règles d'application, et notamment les conditions requises pour qu'un film soit considéré comme film français. »

MM. Taurines, Levasseur et un grand nombre de leurs collègues (1) proposent de modifier comme suit cet article

« Le paragraphe « 3° cinématographes » de l'article 92 de la loi du 25 juin 1920 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4 p. 100 jusqu'à 10.000 fr. de recettes brutes mensuelles ;

« 6 p. 100 pour les recettes comprises entre 10.001 et 25.000 fr ;

« 10 p. 100 pour les recettes comprises entre 25.001 et 50.000 fr ;

« 15 p. 100 pour les recettes comprises entre 50.001 et 100.000 fr ;

« 20 p. 100 pour les recettes au-dessus de 100.000 fr. ;

« Déduction faite du droit des pauvres et de toute autre taxe communale établie par la loi.

La parole est à M. Taurines.

**M. Taurines.** — Messieurs, la question qui vous est soumise par notre amendement est celle de la détaxe des

(1) Cet amendement porte les signatures de MM. Taurines, Levasseur, Accambray, Adolphe Chéron, Georges Aimond, André Fribourg, Antériou, François Arago, Adrien Artaud, Paul Aubriot, Ballande, Bataille, Bazire, Bellet, colonel comte de Bermond d'Aurlac, Charles Bernard, Charles Bertrand, Bessonneau, Blanchet, Georges Bonnefous, J.-L. Bonnet, Antoine Borrel, Bouilloux Lafont, Bouteille, Bringer, Ferdinand Buisson, Georges Bureau, Bussat, Calary de Lamazière, Calmès, Capus, Chassaigne-Goyon, Chaussy, Combrouze, Henri Coutant, Paul Denise, Pierre Dignac, Pierre Dubois de La Sablonière, Paul Dugueyt, Jacques-Louis Dumesnil, Charles Dumont, Pierre Dupuy, Alexandre Duval, Erlich, Léon Escoffier, Paul Escudier, Evain, Jean Fabry, Joseph Faisant, André Fallières, Félix, Ferrari, Ferrette, Fiort, Fournier-Sarlovèze, Frouin, Georges-Barthélemy, colonel Girod, Glotin, Justin Godard, Gounouilhou, Gourin, amiral Guépratte, Guernier, Haudos, Hauet, Henri Auriol, Henry Paté, Hermabessière, Herriot, Edouard Ignace, Alexandre Israel, Maurice Kempf, Louis Lajarrige, Charles Leboucq, Le Corbeiller, Lesaché, Félix Liouville, Locquin, Henri Lorin, Macarez, Manaut, Georges Mandel, Paul Mercier, Meunier, Hector Molinié, Ferdinand Morin, Nectoux, Edouard Néron, Jean Ossola, Albert Ouvré, Painlevé, Pascal, Paul-Bernier, Paul-Boncourt, Petitjean, colonel Picot, commandant Pilate, Pouzin, Prevet, Queuille, Regaud, Renard, René Lefebvre, Rhul, Humbert Ricolfi, Ringuier, Rocher, Rochereau, Rollin, des Rotours, Arthur Rozier, Thibout, de Tinguy du Pouët, Tisseyre, Tranchand, Uhry, Alexandre Varenne, Verlot, Villeneau, Gilbert Laurent, Dupin, Forissier, et Blaise Neyret.

petits et moyens cinémas, dont j'avais tout d'abord fait l'objet d'un amendement à la proposition de loi de notre honorable collègue M. Bokanowski. J'avais ensuite repris cet amendement sous la forme d'une proposition de loi qui n'a pu sortir des cartons de la commission. C'est pourquoi je le reproduis aujourd'hui comme amendement à la loi de finances.

Je dois rappeler très brièvement l'origine de la taxe sur les spectacles. Elle a pris naissance avec l'article 13 de la loi du 30 décembre 1896. Les taux en ont été modifiés et considérablement augmentés par l'article 92 de la loi du 25 juillet 1920, si bien que M. Bokanowski fut amené à déposer sa proposition de loi.

Le texte présenté par notre honorable collègue s'inspirait d'une idée que je combattais par mon amendement, à savoir la suppression des paliers prévus par les lois de 1916 et de 1920. Un taux unique eût été appliqué aux exploitants de cinémas, une surtaxe devant toutefois frapper ceux qui passaient des films étrangers.

Cette proposition déposée le 21 janvier 1921, avait fait l'objet d'un rapport favorable présenté au nom de la commission des finances, par M. Pierre Rameil. Mais la commission proposait un taux minimum de 4 p. 100 pour les petites exploitations.

Ce rapport ne vint jamais en discussion. Ma proposition de loi, que je reprends aujourd'hui, fut déposée le 20 juin 1922. Me tenant sur le terrain même sur lequel s'est placé M. Bokanowski, je veux examiner le fond de la question posée par l'article 19 B.

Le texte de la commission instaure un système de dégrèvement, mais seulement pour les cinémas qui passeront 25 p. 100 de films français. Le dernier alinéa de cet article porte qu'un règlement d'administration publique déterminera les conditions que doit remplir un film pour être catalogué comme français. Le dégrèvement portera sur le mois écoulé.

Avez-vous songé, monsieur le rapporteur général, qu'en matière de taxe sur les spectacles, et, notamment, sur les cinémas, il existe une forme de perception qui tend à se généraliser et qui réduit au minimum le contact du fisc et du contribuable? C'est l'abonnement.

Avez-vous songé aussi que, dans tous les autres cas, par l'exercice, la perception de l'impôt se fait immédiatement et, qu'en fin de mois, s'il y a eu moins de 25 p. 100 de films français, il faudra faire établir de nouveaux décomptes, rembourser le trop perçu ou en tenir compte pour le mois suivant? Complications! N'oublions pas qu'il convient de réduire au minimum, le contact du fisc et du contribuable. (*Très bien! très bien!*)

Je suppose, monsieur le rapporteur général, que vous avez songé aussi au métrage des films. Il faudra mesurer la longueur des films passés dans le mois, au fur et à mesure des séances. Ce travail se fera après la journée,




vers dix ou onze heures du soir : d'où une augmentation de dépense pour l'Etat, car vous n'ignorez pas qu'il est payé des vacations aux agents de l'exercice. Quelle complication encore!

Simplifions, et si l'on veut dégrever, qu'on le fasse franchement et nettement par un abattement, non par le système trop compliqué qui vous est proposé. (*Très bien! très bien! sur divers banc.*)

Je ne parle pas de l'organisation qui sortira peut-être du règlement d'administration publique prévu dans le texte de la commission. Il faudra sans doute créer un bureau d'immatriculation, nouveau rouage, qui nécessitera, sans doute, de nouveaux fonctionnaires. Dans votre première proposition n° 2.042, monsieur le rapporteur général, vous aviez prévu, page 23, ce bureau d'immatriculation, qui serait chargé, disiez-vous, d'estampiller les films et de leur donner la qualité légale de film français.

Pratiquement, accepter le texte de la commission des finances, n'est-ce pas instaurer un système fiscal qui viendra aggraver la situation de la petite et moyenne exploitation ? Toute la question est là ! (*Très bien ! très bien !*)

Je sais bien que M. le rapporteur général dans sa première proposition, comme dans l'exposé des motifs de son rapport sur la loi de finances, veut lier deux questions bien distinctes, l'industrie du film et l'exploitation cinématographique.

Nul d'entre vous ne me fera sans doute l'injure de croire que je veuille favoriser les films étrangers, par exemple les films boches. Mon corps meurtri, s'il ne fait naître dans mon cœur des sentiments de haine — la haine est toujours mauvaise conseillère — m'oblige pourtant à me rappeler. (*Très bien ! très bien !*)

Aussi bien, me tenant dans mon rôle de législateur, je tiens à signaler la situation qui sera faite par le texte de la commission à la petite et à la moyenne exploitation.

Tout le monde sait que les grosses exploitations sont dirigées par les maisons d'édition, quand elles ne sont pas exploitées directement par elles.

Elles seraient donc, avec le texte de la commission, assurées d'avoir à leur disposition les films français nécessaires pour bénéficier du dégrèvement consenti par la commission des finances. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

**M. Barthe.** — Ce serait un monopole pour les grosses maisons.

**M. Taurines.** — La production française est insuffisante en quantité. Ce n'est pas moi qui l'affirme, c'est M. Paul de Laborie, qui n'a pas toujours été très tendre pour moi, dans son journal *La Cinématographie Française*, le 16 septembre 1922 :

« Notre production est donc en excellente posture. Malheureusement, elle est insuffisante en quantité... Le directeur qui prendrait à cœur de donner, dans son établissement, le pas au film français sur le film étranger, serait bien vite réduit à l'impuissance. »

Par conséquent, M. Paul de Laborie reconnaît que la production française est insuffisante en quantité et j'ai le droit de dire que, suivre la commission des finances, ce serait créer un avantage pour les grosses exploitations au détriment de la petite et de la moyenne exploitation... (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le colonel Girod.** — C'est exact.

**M. Taurines.** — ...qui ne pourront obtenir le pourcentage exigé par la loi.

Elles seront donc surtaxées par rapport aux grands établissements. Le texte de la commission fausserait le libre jeu de la concurrence intérieure.

Il fausserait aussi nos relations extérieures. En effet, contrairement à toutes les règles de la technique financière, on fait jouer à l'un de nos impôts indirects, la taxe sur les spectacles, le rôle de droit de douane. Certes, si nos impôts intérieurs, directs ou indirects, arrivent parfois à se compenser, il n'en subsiste pas moins cette vérité évidente, qu'on doit laisser aux seuls droits de douane le rôle de protecteurs de l'industrie ou du commerce national. (*Très bien ! très bien !*)

Pour terminer, je soumettrai à votre examen la question qui préoccupe certainement notre grand argentier ; ce sont les nouvelles modalités qui sont présentées par la commission et par moi-même, dans mon texte.

M. le ministre des finances ne vous a sans doute pas fait connaître que si son administration a rejeté le texte qui avait été primitivement déposé et rapporté par M. Rameil le 21 juin 1921, elle n'en a pas moins fait sien le projet de relèvement de la taxe douanière, si bien qu'au *Journal officiel* du 28 octobre 1921 paraissait le décret du 26 octobre 1921 portant création d'une taxe *ad valorem* de 20 p. 100 sur l'importation des films étrangers, ce qui doit tout naturellement vous laisser à penser qu'il faut bien vous garder d'apporter à M. le ministre des finances une recette correspondante, car il s'emparerait de votre recette sans vous accorder une compensation correspondante. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs*).

En effet, messieurs, dans l'exposé de la proposition de loi de M. Bokanowski, il était question d'une taxe *ad valorem* sur les films étrangers. Le ministre des finances s'est emparé de la taxe *ad valorem*, mais n'a pas apporté à l'exploitation cinématographique la décharge correspondante, si bien que l'exploitation cinématographique supporte, depuis novembre 1921, une surcharge sans aucune compensation. Et, aujourd'hui, le ministre nous



dira, sans doute, que nous demandons une diminution de recette sans apporter une compensation.

Trêve de mots, monsieur le ministre ! Nous vous avons, en octobre 1921, consenti une très grosse avance dont vous avez profité par votre système de décrets-lois. En passant, puis-je vous demander si vous avez enfin fait ratifier ce décret par le Parlement ? Nous vous avons, dis-je, consenti une avance. A votre tour de nous rendre très loyalement la monnaie de notre pièce. De nous créditer enfin.

Quel est donc le montant de la recette principale que nous vous apportons ? Direz-vous qu'elle est insuffisante, monsieur le ministre ? Nous ne réclamons que les intérêts de l'avance consentie depuis 1921 !

Mais, si j'examine les renseignements qui m'ont été fournis par l'administration des douanes, je vois que la taxe *ad valorem* pendant les quatre premiers mois de 1922, représentait une valeur d'importation de films d'une valeur totale de 6.678.000 fr., si bien que pour l'année complète la valeur des films importés peut être évaluée à 20.034.000 fr., soit comme produit de la taxe *ad valorem* un impôt de 4.068.000 fr. (*Très bien ! très bien !*)

Avez-vous calculé aussi, monsieur le ministre, le montant de la taxe sur le chiffre d'affaires sur les importations ? Avez-vous songé aussi, que, si la matière imposable disparaît, ce sont vos recettes aussi qui disparaissent ? Tous ces facteurs ajoutés, vous reconnaîtrez avec moi, j'en suis convaincu, que la perte escomptée par votre administration par rapport au texte de l'article 92 de la loi du 25 juin 1920 est largement comblée. (*Très bien ! très bien !*)

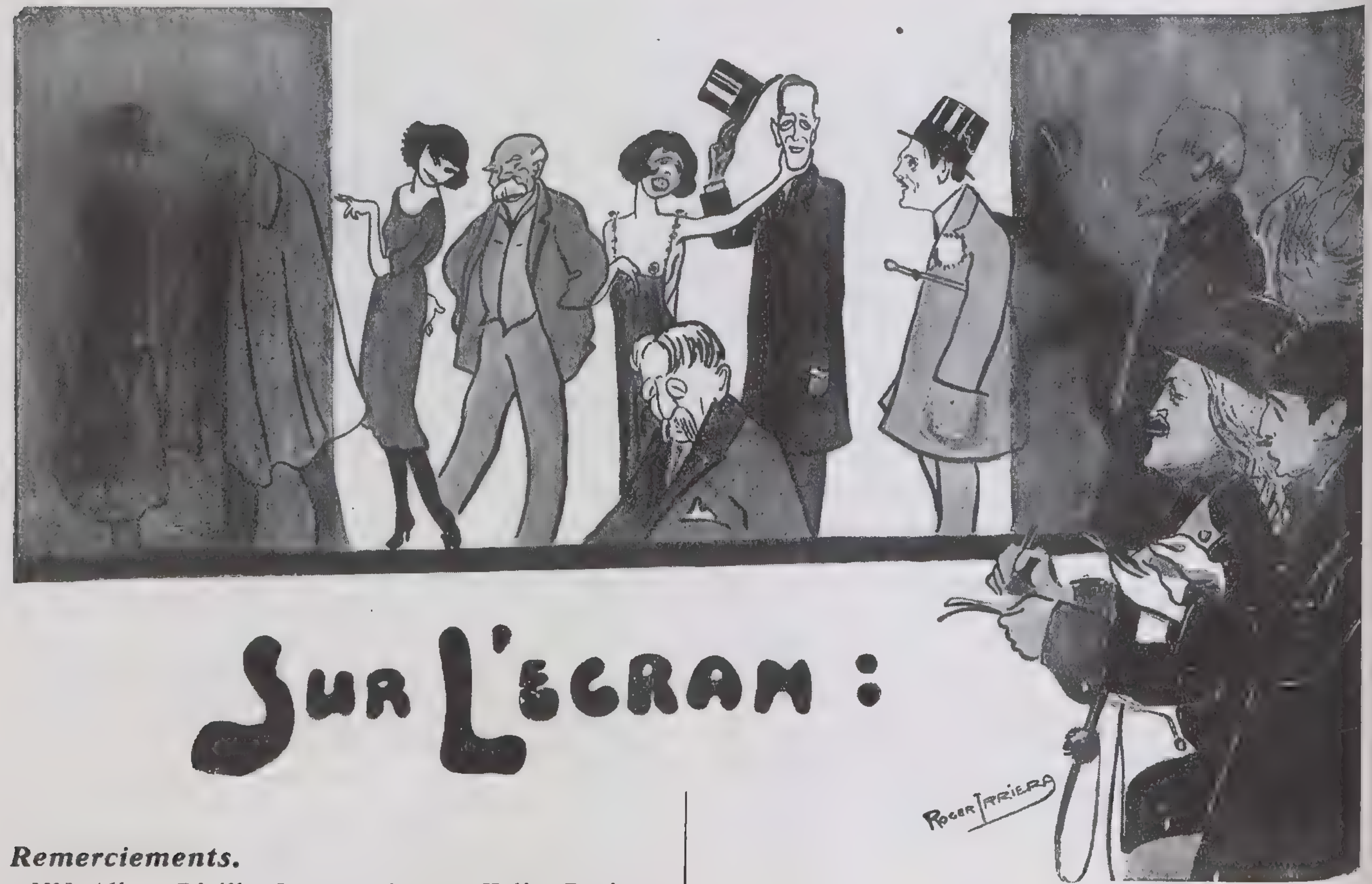
Pour terminer, et surtout pour ne pas abuser de vos instants — on peut dire tant de choses sur l'utilité de la diffusion du cinéma ! — qu'il me suffise de rappeler, que M. le ministre de l'agriculture avait pris l'initiative de généraliser le cinéma dans nos campagnes. (*Très bien ! très bien !*)

**M. le colonel Girod.** — La Chambre tout entière partage ce point de vue, et elle a voté les crédits nécessaires.

**M. Taurines.** — Oui, mon cher collègue, si nous voulons donc retenir les paysans à la terre, il faut, en effet, répandre le cinéma.

En votant mon texte, vous apporterez un soulagement immédiat à la petite et à la moyenne exploitation qui se meurent sous le poids des charges, et vous sauverez ainsi le théâtre du pauvre. (*Applaudissements sur divers bancs.*

(*A suivre*).




## *Remerciements.*

MM. Albert Pérille, Gaston Pierrat; Keller-Dorian-Berthon et Cie, à Paris; Théodore Fehr, à la Garenne-Colombes (Seine); Henri Coutte, à Saint-Quentin (Aisne); Deconinck Jean, à Tourcoing (Nord), sont avisés que leur abonnement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

Mmes Renée Carl, Marcel's, à Paris;

MM. Martin et Pebeyre, Georges Levin, Vaissier, Stranski, Saidreau, C. Crouzillac, Messie, Etievant, L. M. Abraham, A. C. Pruvost, René Navarre, Sckram'-son, Laurent et Coureau, Silex-Film, L'Electricité appliquée au Spectacle, Société pour le développement de la Cinématographie, à Paris;

MM. Patin, à Chaville (Seine-et-Oise); Georges Boucourt, à Chaville (Seine-et-Oise); François Bonhomme, à Clichy (Seine); Georges Goblot, à Suresnes (Seine); Potier et Lanzonne, à la Garenne-Colombes (Seine);

Mme Olivier, à Neuilly-sur-Seine (Seine); Veuve L. Mirault, à Sélestat (Bas-Rhin);

MM. Bels frères, à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales); Schumacher, à Toul (Meurthe-et-Moselle); Desmarquoy, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales); Albert Raffin, à Bornel (Oise); Guéret, à Chatel-sur-Moselle (Vosges); Georges Curtenelle, à Tonnerre (Yonne); Slouma ben Abderrazak, à Tunis (Tunisie); Patureau, à Metz (Moselle); Dubins, à Lorient (Morbihan); Pierre Baudet, à Alger (Algérie); Van Massenhove, à Houdain (Pas-de-Calais); Paquier, à Alexandrie (Egypte), sont avisés que leur renouvellement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

Le changement d'adresse de :

M. E. Marzetto, à Paris, est effectué.

MM. Epardaud et Cie sont inscrits au service du *Courrier*.

## *D. F. P.*

Les automobiles Doriot-Flandrin-Parant sont les meilleures.

Demandez le catalogue aux usines Doriot-Flandrin-Parant, 167-169, boulevard Saint-Denis, Courbevoie (Seine), en vous recommandant du *Courrier*.

## *La Mare au Diable.*

Nous apprenons avec plaisir que Pierre Caron, le jeune et talentueux réalisateur de *L'Homme qui vendit son âme au diable*, présentera très prochainement, au Gaumont-Palace, son dernier film : *La Mare au diable*, d'après le célèbre roman de George Sand. Nous souhaitons à Pierre Caron tout le succès que méritent son talent et sa conscience artistiques. Nous parlerons d'ailleurs, plus longuement de ce film, après sa présentation.

Pour compléter un travail de recensement que nous terminons au *Courrier*, nous prions instamment nos lecteurs de nous signaler :

1° Les fermetures de Cinémas qui se sont produites en 1922 dans leur région.

2° Les réductions d'orchestres qui ont été faites dans les Cinémas à seule fin d'en diminuer les frais généraux.

Il s'agit de dresser un document que nous enverrons à tous les parlementaires pour bien leur montrer, non pas la gloire du Cinéma, mais sa misère.

Nous ne pouvons plus payer les taxes. Prouvons-le, si nous tenons à vivre.

***Adresser tous renseignements :***

**au "COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE"**

**28, Boulevard Saint-Denis -- Paris**




### *Une Séance historique.*

La salle de vision cinématographique installée à la Douane, par les soins de la Chambre Syndicale de la Cinématographie Française, a été inaugurée le mardi 23 janvier, par les Etablissements L. Sutto, qui ont assisté pendant une heure et demie, à la projection d'un film étranger. Nous sommes heureux de signaler le bon fonctionnement de cette intéressante organisation, qui est de toute utilité à la Corporation.

### *Les Conférences.*

Le docteur Pierre Vachet, professeur à l'Ecole de psychologie, fera chaque mardi, à 16 heures, à la Salle du Parthénon, 64, rue du Rocher (8e), une série de conférence sur la suggestion et l'autosuggestion, avec démonstration et applications pratiques de la méthode Coué.

L'entrée à ces conférences est gratuite. La première aura lieu le mardi 30 janvier.

### *Un Hôte de marque.*

David Copperfield, recommandé par la « Nordisk », nous arrive de Copenhague, en compagnie de sa vénérable tante, Miss Betsy Trotwood, de sa charmante petite femme Dora, de l'inénarrable Mr. Micawber et sa progéniture, sans oublier le ténébreux Huriah Heep et la douce Agnès Wickfield.

Tous les spectateurs, jeunes et vieux, auront plaisir à voir revivre sur l'écran, ces personnages touchants ou comiques, dont les aventures ont fait les délices de tant de générations.

Des larmes, du rire, voilà ce que nous promet la réalisation cinématographique du roman le plus populaire de Charles Dickens.

David Copperfield et sa suite ont trouvé la plus large hospitalité aux Etablissements L. Sutto, 23, rue Pasquier, téléph. Louvre 43-12.

En quittant Paris, David Copperfield continuera sa triomphale tournée par la Suisse, l'Espagne et le Portugal, l'Egypte, l'Amérique Centrale et du Sud (à l'exception de l'Argentine).

### *Le Brasier ardent.*

Les films Albatros ont présenté en comité tout à fait privé, c'est-à-dire aux interprètes et à quelques personnalités amies, leur dernier film : *Le Brasier Ardent*, interprété par Mosjoukine, Colline et Mme Lissenko. Ce film, réalisé selon une conception toute nouvelle, remportera un très gros succès, tant par sa valeur d'interprétation que par l'originalité de son scénario.

### *Présentation spéciale.*

Le Comptoir Ciné-Location Gaumont a l'honneur d'informer MM. les Directeurs qu'une présentation spéciale et privée aura lieu le samedi 3 février, au Gaumont-Palace à 14 h. 30 (Ouverture des portes à 13 h. 45).

Au programme :

Deuxième et troisième époques de *L'Affaire du Courrier de Lyon*. Chronique romanesque par Léon Poirier. Documentation extraite des dossiers du Palais de Justice, des Œuvres de Maxime Valoris et Marc Mario et des travaux de Me Gaston Delayen, avocat à la Cour de Paris, (Grande Production Gaumont). La carte d'invitation spéciale sera rigoureusement exigée au contrôle. Prière d'adresser toutes demandes d'invitation à M. le Directeur du Comptoir Ciné-Location-Gaumont, 28, rue des Alouettes.

## DERNIÈRE HEURE

Le bruit a couru que M. Louis Aubert s'était rendu acquéreur du Groupe des Grands Cinémas : Tivoli, Montrouge-Palace, Cinéma Saint-Paul, etc...

Renseignements pris aux sources, il en résulte que ce bruit est dénué de fondement.

*La Société des Grandes Attractions* et *La Société des Grands Cinémas* ont simplement passé un contrat avec la Société L. Aubert pour fourniture de films.

On annonce que l'*Universal-Film* tourne en Amérique l'œuvre de Jules Verne : *Le Tour du Monde en quatre-vingts jours.*

On nous mande de Nice, que MM. Mège et Charbonnel, administrateurs de Pathé-Consortium, y sont actuellement de passage. On dit que ces Messieurs décideront M. Charles Pathé à rentrer à Pathé-Consortium où sa présence est devenue plus qu'une nécessité...

On peut dire que

toute la Presse

a parlé du

# Roman d'un Roi

que

## Les Films Kaminsky

16, rue de la Grange-Batelière - Gutenberg 30-80

présenteront le Samedi 10 Février à 2 h. 30

à l'Artistic Cinéma, 61, rue de Douai

Et ce n'est pas fini....

### *Les premières.*

La Phocéa présentera samedi 27 janvier, à 10 heures, à l'Artistic Cinéma, *Ames Corses* (Lauréa-Film), de MM. P. Barlatier et G. Mourru de Lacotte. *L'Enlèvement d'Ajax*, grand drame d'aventures.

Les Etablissements Bancarel présenteront samedi 27 janvier, à 14 h. 30, au Gaumont Palace, *Le 6e Commandement* « Luxurieux point ne seras ». Ciné-tragédie moderne adaptée du récit biblique *Sodome et Gomorrhe*, interprété par Lucie Doraine.

L. Aubert présentera mardi 30 janvier, à 10 h. 30, au Palais-Rochechouart, *L'Assomption d'Hannele Matern*, film tiré de la célèbre pièce de Gerhard Hauptmann. *Simple Erreur*, film français, fine comédie de Gaston Dumestre, réalisé par M. Chaillot, avec la jeune vedette Paulette Ray. *Arles*, voyage.

### *Toujours plus fort.*

L'imagination américaine ne connaît pas de limite.

On nous écrit qu'un film dramatique, qui a pour protagoniste Maë Marsh et dont l'un des principaux interprètes tient le rôle d'un chauffeur ivrogne, vient d'être mis aux Etats-Unis au service de la lutte contre l'alcoolisme.

Propagande, où t'arrêteras-tu ?

### *Le 54e dîner du C. A S. A.*

Le 54e dîner des Amis du Septième Art, aura lieu mardi 30 janvier, sous le marrainage de Mme Marcelle Frappa, et le parrainage de M. Gaston Vidal, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, au Café Cardinal, 1, boulevard des Italiens, à 8 heures.

### *Les Cinémas seront détaxés... légèrement.*

Lors de sa séance du 20 janvier, la Chambre par 564 voix contre 12, a adopté l'amendement Barthe.

Voici le texte de cet amendement :

6 0/0 jusqu'à 15.000 de recettes brutes mensuelles.

10 0/0 pour les recettes comprises entre 15.001 et 30.000.

15 0/0 pour les recettes comprises entre 30.001 et 50.000.

20 0/0 pour les recettes comprises entre 50.001 et 100.000.

25 0/0 au dessus de 100.001.

Nous donnons, d'autre part, le texte in-extenso de la discussion.

### *Concerts Pasdeloup.*

*Théâtre des Champs-Elysées.* — Samedi 27 et dimanche 28 janvier 1923, à 3 heures, avec le concours de Mme Sapin-Suter et M. José Iturbi.

Centenaire de Lalo

*Symphonie en sol mineur.*

*Concerto, en fa,* pour violon et orchestre, Mme Sapin-Sutter.

*Rapsodie Norvégienne.*

Listz. – *Concerto en mi-bémol*, pour piano et orchestre, M. José Iturbi.

Ravel. — *Daphnis et Chloé,* 2e suite; 1re audition aux Concerts Pasdeloup.

Les Concerts seront dirigés par Rhené-Baton.

## *PETITES NOUVELLES*

Madame et Monsieur Guy Maïa, de Marseille, nous font part de la naissance de leur fils André.

Tous nos compliments.

La Fortuna Films nous informe qu'elle a repris sa liberté et que M. J.-L. Croze n'est plus chargé de ses intérêts.

La Compagnie Française du Film nous informe qu'une copie du film *Nanouk l'Esquimau*, a été volée au cours d'une expédition et nous prie de mettre en garde MM. les Directeurs contre toute personne étrangère à son personnel qui viendrait à leur présenter une copie de ce film.

L'Opérateur.

" La Dame de Monsoreau "



La présentation de Diane de Monsoreau à la Cour de Henri III.

# NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec douleur la mort après une courte maladie de Mme Simone Achard, femme de notre ami et collaborateur Marcel Achard.

Mme Simone Achard était la sœur de Jean Morizot qui fut rédacteur à *Bonsoir* et qui mourut en avril 1921, des suites de ses blessures de guerre.

Nous présentons à Mme Morizot et à M. Marcel Achard nos condoléances émues.

L'annonce de la mort foudroyante de Mlle Marthe Fabris nous parvient et nous frappe de stupeur. L'exquise artiste paraissait encore ces jours derniers à la Gaîté Rochechouart où elle était comme d'habitude toute grâce et tout charme. Nul ne pouvait s'attendre, en l'applaudissant, à cette fin prématurée.

Mlle Fabris, danseuse d'un réel talent et chanteuse avait débuté aux Ambassadeurs un peu avant la guerre. Ells fut ensuite applaudie au Concert Mayol, à la Gaîté Rochechouart, à la Cigale. L'été dernier, elle avait à Marigny créé l'intéressante silhouette du secrétaire du député Bolchevik.

Elle appartenait aussi au Cinéma où elle commençait à tourner. Nul n'a encore oublié sa création de *L'Arlésienne*, d'Alphonse Daudet.

Ses débuts très heureux, furent marqués par un retentissant procès qu'elle intenta à René Benjamin à la suite d'un article publié par cet écrivain.

En résumé, c'est une grande artiste que la mort nous enlève. Sa disparition est douloureusement ressentie par les nombreux amis qu'elle comptait dans le monde du Théâtre et du Cinéma.

Le *Courrier* présente à sa famille ses condoléances les plus sincèrement émues.





# BIBLIOGRAPHIE

Vient de paraître :

*L'Agenda Lumière-Jougla*

Toutes les personnes qu'intéresse à un point quelconque la photographie connaissent cet ouvrage, vade-mecum indispensable à ceux qui pratiquent cet art et qui ont pu apprécier les renseignements de toute nature qu'il renferme, renseignements devant faciliter leur tâche en même temps qu'éviter les tatonnements ou des insuccès.

Cette année il a été revisé avec soin. Diverses modifications qui seront appréciées par tous ses lecteurs y ont été apportées. Cet agenda étant le leur, nous les prions de bien vouloir signaler les erreurs ou omissions qui auraient pu être commises et dont la rédaction tiendra compte dans sa prochaine édition.

Nous croyons les intéresser en leur donnant les quelques renseignements suivants sur les usines formant aujourd'hui le domaine de la Société, *Union Photographique Industrielle, Établissements Lumière & Jougla réunis*, Société au capital de 6.720.000 francs, dont le siège social est à Paris, 82, rue de Rivoli.

Les usines Lumière, à Lyon-Montplaisir, et Jougla, à Joinville le-Pont, continuent à fabriquer respectivement, comme par le passé, les plaques, papiers et produits photographiques qui ont fait leur renommée universelle, et chacune d'elles conserve ses fabrications spéciales. C'est ainsi que les plaques autochromes pour la photographie des couleurs continuent à être exclusivement produites à Lyon.

La direction des usines de Lyon-Montplaisir reste confiée à MM. Auguste et Louis Lumière; celle des usines de Joinville-le-Pont à M. Joseph Jougla et à M. Gaston Jougla, son fils.

# Le "Courrier Parlementaire"

### Le Fisc et le Cinéma

*Nous avons prié Me Roger Barthié de suivre et de commenter pour nos lecteurs les débats parlementaires qui se déroulent actuellement devant les Chambres à propos des taxes qui pèsent si lourdement sur l'industrie cinématographique française. C'est une question de vie ou de mort pour notre industrie, que la suppression de ces taxes exhorbitantes et souvent injustes. Il est bon que nos lecteurs connaissent ceux qui auront défendu leur juste cause.*

Voici en résumé les droits fiscaux actuels et ceux qui sont proposés pour l'avenir :

**Loi de 1920**.

Au-dessous :

| | | | |
|---|---|---|---|
| de 15.000 fr. de recettes brutes mensuelles | | | 10 % |
| de 15.000 à 50.000 fr. | — | — | 15 % |
| de 50.000 à 100.000 fr. | — | — | 20 % |
| au-dessus de 100.000 fr. | — | — | 25 % |

déduction faite du droit des pauvres et de toute taxe communale établie par la loi.

**Projet de la Commission**,

*Même tarif*, sauf pour les établissements qui auront projeté dans le mois écoulé 25 % de films français, auxquels on appliquera le tarif suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Jusqu'à 10.000 fr. de recettes mensuelles | | | 6 % |
| de 10.001 à 30.000 fr. | — | — | 10 % |
| de 30.001 à 75.000 fr. | — | — | 15 % |
| de 75.001 à 150.000 fr. | — | — | 20 % |
| au-dessus de 150.000 fr. | — | — | 25 % |

déduction faite du droit des pauvres et de toute taxe communale.

**Amendement Taurines, Levasseur, etc**.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Jusqu'à 10.000 fr. de recettes mensuelles | | | 4 % |
| de 10.001 à 25.000 fr. | — | — | 6 % |
| de 25.001 à 50.000 fr. | — | — | 10 % |
| de 50.001 à 100.000 fr. | — | — | 15 % |
| au-dessus de 100.000 fr. | — | — | 20 % |

sans les mêmes déductions que précédemment.

**Amendement Barthé** *adopté par la Chambre des Députés :*

Jusqu'à :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 15.000 fr. de recettes brutes mensuelles | | | 6 % |
| de 15.001 à 30.000 fr. | — | — | 10 % |
| de 30.001 à 50.000 fr. | — | — | 15 % |
| de 50.001 à 100.000 fr. | — | — | 20 % |
| au-dessus de 100.000 fr. | — | — | 25 % |

sans les mêmes déductions que précédemment.

Du rapprochement de ces divers tableaux trois constatations apparaissent immédiatement :

1° La Chambre n'a accepté aucun dégrèvement en faveur des établissements qui auront projeté dans le mois écoulé 25 % de films français, — réduction proposée par le gouvernement.

2° Par rapport aux taxes actuelles, le nouveau tarif de grève les recettes inférieures à :

15.001 fr. qui paieront 6 % au lieu de 10 %
30.001 fr. — 10 % — 15 %

les tarifs restant ceux de la loi de 1920 pour les recettes supérieures à 30.000 francs.

3° La Chambre n'a pas su se dégager de cette erreur qui est au surplus une injustice fiscale condamnée par la déclaration des Droits de l'Homme.

Et tandis que les autres contribuables doivent payer à l'Etat des impôts proportionnés à leurs forces contributives, c'est-à-dire à leur avoir net, à leur fortune réelle ou à leurs bénéfices véritables, les établissements cinématographiques continueront à payer l'impôt sur leurs recettes brutes, sans tenir compte de leurs charges, de leurs dépenses et de leurs frais d'exploitation, comme si ces recettes constituaient un bénéfice net, un revenu réellement encaissé, gonflant l'escarcelle de leurs exploitants.

Ce projet adopté par la Chambre doit être présenté sous peu au Sénat. Peut-être serait-il bon que les exploitants de Cinéma renouvellent devant la Haute Assemblée leurs justes doléances.

Pour les éclairer, nous indiquerons dans un prochain article les arguments qui furent opposés à leurs légitimes revendications.

Me Roger Barthié,
*Avocat à la Cour de Paris.*

### Chambre Syndicale Française de la Cinématographie

Le samedi 27 janvier le Tribunal de simple police de Brignoles (Var) doit juger pour la troisième fois, après cassation des premiers jugements d'acquittement, les contrevenants à l'arrêté préfectoral qui interdisait la représentation de films susceptibles de porter atteinte à la moralité publique.

La décision est d'importance, car si un nouvel aquittement intervenait, la question serait alors portée devant la Cour de Cassation statuant toutes Chambres réunies.

A côté de Me Lesperon (du barreau de Toulon) plaidant pour les contrevenants, Me Jacobson interviendra au nom de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie.

# CE QUE DISENT LES AUTRES

*Bonsoir :*

**LE CINÉMA EST-IL UN ART ?**

### M. Marcel L'Herbier nous écrit...

M. de Baroncelli affirme dans vos colonnes qu'il a découvert que le cinématographe n'est pas un art, bien avant moi qui ne l'ai publié qu'en septembre 1917 (introd. au *Torrent* et *Hermès* et *Le Silence*, voir le *Temps* du 22 février et 9 mars 1918).

Que M. de Baroncelli cinégraphiste-né, ait aperçu, dès la vision des films *L'arroseur arrosé* ou *Un train entre en gare* (d'Henri Seguin ?) que le cinématographe n'est pas un art, cela ne surprendra personne.

Mais où et quand a-t-il publié ses conclusions ? Qu'il veuille nous le dire.

Il se trouve, en effet, que ces chroniques où il aurait fulminé contre l'Art son anathème précurseur ont été, dans l'ensemble, moins remarquées que ses films. Il devra donc, pour qu'elles soient versées au débat, les rappeler à notre légitime curiosité.

D'ailleurs, s'il ne le fait, ne va-t-on pas insinuer qu'il craint d'accentuer l'étonnante contradiction qui perce entre ses dires et ses actes, entre ce Jacques de Baroncelli de jadis proclamant prophétiquement (paraît-il) que « le cinématographe n'est pas un art » ; ce Jacques de Baroncelli qui, il y a deux ans, s'enrôlait avec enthousiasme parmi les amis du Septième Art, devenait un de leurs chefs, voire même leur orateur officiel et le Jacques de Baroncelli écrivant de nouveau, ces jours-ci, que le cinématographe n'est pas du tout ce « ridicule Septième Art ».

Mais Baroncelli « écraniste » de cran, réalisateur avant tout audacieux, ne doit pas s'effrayer des insinuations — ni des vérités. Et je le sais homme à ne pas s'en vouloir davantage à lui-même s'il se trouvait d'aventure en flagrant délit de contradiction, qu'il n'en voudra à mon amitié de lui rappeler que malgré son prosélytisme et l'ingéniosité de la formule « Cinéma-7e-Art, » j'y suis resté hostile, d'accord en cela avec tous les écrits où j'ai tenté, depuis cinq ans, de définir le cinématographe.

Veuillez croire, etc.

*Signé :* MARCEL L'HERBIER.

# Le " Courrier " Financier

Le marché est très nerveux et la tendance agitée en sens divers. Toutes sortes de bruits alarmistes ont été mis en circulation ces jours passés, qui ont contribué, sinon à enfoncer complètement la cote, tout au moins à créer une atmosphère d'inquiétude. Cependant à la réflexion, la Bourse n'a pas tardé à retrouver son bon sens habituel et une amélioration assez sensible s'est manifestée.

Les rentes françaises sont faibles sur l'accentuation de la baisse du franc. Les obligations du Crédit National sont offertes ; l'émission en cours ne rencontrerait pas, dit-on, les mêmes faveurs du public, que par le passé.

Aux fonds étrangers les Russes ont été très éprouvés ; mais croyons qu'aux cours actuellement pratiqués, on peut sans grands risques, acheter, une reprise étant inévitable. Aux fonds ottomans on signale d'excellents achats en 5 % 1914.

Les banques françaises sont plus calmes mais très résistantes, elles seront les premières, croyons-nous, à repartir de l'avant.

Quelques rachats de vendeurs ont favorisé la Distribution ; Air liquide reste en faveur.

Le Rio-Tinto et le Boléo maintiennent leurs bonnes disposisions.

Les sucrières sont relativement fermes.

Baisse du Platine, du Naphte, de la Gafsa et Penarroya.

Les valeurs du Cinéma ont également payé leur tribut à la baisse, l'action Pathé, après avoir fléchi au-dessous de 700 francs, se consolide aux environs de 720.

En Coulisse, les mines d'or demeurent très fermes, la De Beers et la Jagersfontein sont plus discutées.

Après avoir réactionné quelque peu les Caoutchoutières retrouvent les faveurs de la spéculation.

Les Pétrolifères sont assez irrégulières.

Bruxelles recommence à acheter la Tubize.

Des réalisations en Hotchkiss et en Huanchaca.

RAYMOND BOULIÈRE.

**LES VALEURS DE CINÉMA**

| | Cours du 16 Janvier | Cours du 23 Janvier |
|---|---|---|
| Pathé-Cinéma | 738 » | 718 » |
| Continsouza | 119 50 | 112 50 |
| Cinéma Exploitation | 333 » | 317 » |
| Cinéma Omnia | 50 » | 50 » |
| Cinémas Modernes, act | 125 » | 125 » |
| — — part | 39 50 | 39 75 |
| Cinémas Eclipse, act. | 15 50 | 15 50 |
| — — part | 20 50 | 20 50 |
| Pathé-Consortium-Cinéma, part | 130 50 | 130 50 |

# Les Avant-Premières

Présentation du Samedi 20 Janvier 1923

**Cinématographes Harry**

*La Vendetta* (film américain).

Parmi les œuvres vigoureuses et captivantes de J. Flynn, il en est quelques-unes qui, plus attachantes, plus mouvementées et d'une action plus dramatique que les autres, ont rendu leur adaptation cinégraphique souhaitable.

Tel fut le cas du roman célèbre, *La Vengeance m'appartient*, qui, porté à l'écran, est devenu *La Vendetta*.

Cette œuvre très vivante, d'un intérêt toujours soutenu, a été adapté avec autant d'exactitude que de netteté ; son auteur ne peut que féliciter ceux auxquels fut confié le soin de la réaliser pour l'écran, et le public français remerciera les Cinématographes Harry de lui faire connaître un film fort intéressant qu'interprète, avec son talent habituel, un de ses artistes préférés : j'ai nommé William Russell.

Quant au scénario qui suit de très près le roman de Flynn, il est, ainsi qu'on peut en juger, des plus captivants et des plus américains.

***

L'Eden est un ravissant et pittoresque mamelon boisé où de nombreux convalescents américains vont respirer l'air pur et sain qui doit leur rendre rapidement une santé florissante.

Au pied de ce charmant séjour, véritable paradis terrestre — d'où son nom — s'étend le petit village de Morgantown, fondé, il y a fort longtemps, par un paysan philanthrope, James Morgan, dont les descendants ont conservé la droiture et l'impartialité de leurs ancêtres.

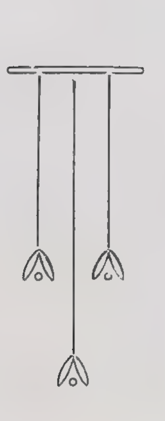
Arrière petit-fils de ce bienfaiteur de la région, Jack Morgan a été emprisonné pour avoir fabriqué clandestinement de l'alcool.

Il attend patiemment sa mise en jugement dans la maison d'arrêt du district : celle-ci sert également d'habitation au sheriff, Ralph Hopkins, lequel, marié à une Morgan, adoucit, autant que possible la captivité de son parent.

Un jour, Jack reçoit une lettre de sa jeune sœur. Cecilia, qui lui annonce qu'elle va se suicider ; en effet, la jeune fille, séduite par Enrico Colonna. célèbre ténor italien en convalescence dans le pays, s'est donné la mort, le matin même, en se jetant du haut des falaises de l'Eden.

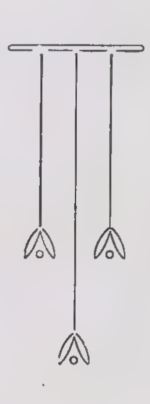
A peine a-t-il lu cette lettre que la nouvelle du suicide est confirmée à Jack ; il apprend en même temps que le séducteur, en fuite, est poursuivi par tous les fermiers du village.

Emu par le désespoir de Jack, le sheriff accorde au jeune et intrépide montagnard la liberté provisoire qui lui permettra d'aller venger sa sœur. En retour Jack s'engage à réintégrer la prison dès sa mission accomplie.





Jack soigne son ennemi blessé.



A l'aurore, après avoir passé la nuit à poursuivre Colonna dont il n'a qu'un assez vague signalement, Jack, après avoir traversé une rivière, est pris dans les sables mouvants.

Il périrait sans la courageuse intervention d'un étranger.

En reconnaissance, Jack lui prête son cheval pour lui permettre de rattraper le temps qu'il lui a consacré.

Quelques minutes plus tard, un des Morgan ramène l'étranger. Jack apprend alors que l'homme dont il voulait faciliter le voyage n'est autre qu'Enrico Colonna, le séducteur de Cecilia.

Partisan de la vendetta. cette méthode de régler un différend provenant d'une offense ou d'un meurtre étant en honneur chez les Morgan, le premier mouvement de Jack est d'abattre le chanteur.

Mais sa dette de gratitude et une force supérieure, qu'il subit sans bien la comprendre, parviennent à maîtriser sa colère; il décide de donner au coupable une chance de salut.

Il lui donne son cheval et lui accorde trois minutes pour franchir la distance qui le sépare d'un tournant de la route assez éloigné et le prévient qu'aussitôt ce laps de temps passé il tirera sur lui.

Nora Colonna, sœur d'Eurico, se précipite chez le grand-père de Jack pour le supplier d'intercéder auprès de lui; mais le vieux John lui répond que rien au monde ne peut empêcher un Morgan de venger son honneur outragé.

A ce moment, un cavalier vient annoncer que Jack a blessé Colonna. Désireuse de se rendre auprès de son frère, Nora accepte de se faire accompagner par Joë Fang, un mauvais sujet de la contrée.

En arrivant près du pont, au tournant de la route, point netre chez eux et achève Colonna, mais celui-ci, avant de mourir, a eu le temps d'écrire le nom de son assassin sur le mur avec son sang.

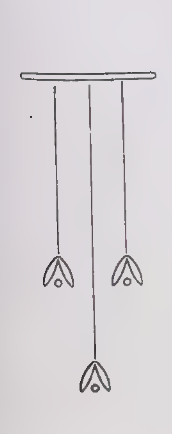
Faisant l'innocent, Fang va à la rencontre de Nora et accuse Jack qui, revenu à la cabane pendant ce temps, a lu le nom inscrit sur le mur.

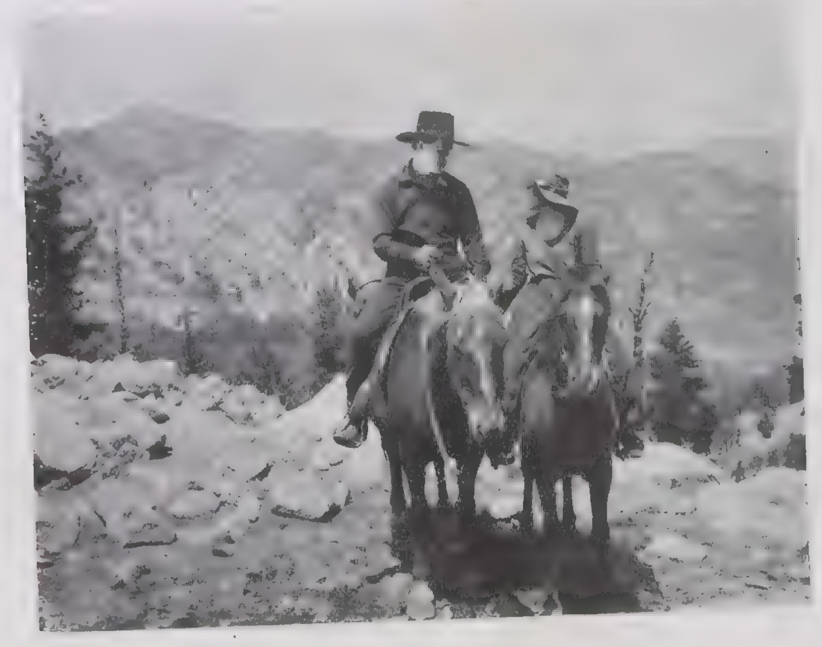
Vivement il dissimule l'inscription par une couverture et se cache derrière la fenêtre de la chambre, de là il peut tout entendre sans être vu.

Il entend alors Fang qui l'accuse du meurtre et le voit donner son revolver à Nora,

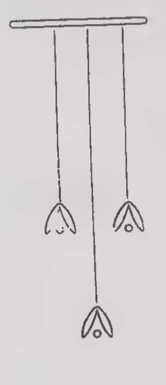
Celle-ci, dès qu'elle en trouve l'occasion, met son projet à exécution, mais, trompée par la demi-obscurité, tue Fang.

Affolée, croyant avoir tué Jack, Nora se précipite vers le lit de mort de son frère et, tout en s'écriant qu'elle l'a vengé, clame son amour passionné pour Jack.





Sur le chemin qui mène à l'avenir et au bonheur !



fixé par Jack pour abattre son adversaire, Nora le trouve auprès de son frère.

Colonna n'est que très légèrement blessé, mais Jack, dans sa droiture, ne veut pas frapper un homme sans défense.

Jack et Nora transportent Colonna dans une maisonnette qui se trouve à proximité afin de soigner ses blessures.

Malgré elle, Nora, qui apprécie les qualités chevaleresques de Jack, se sent attirée vers lui.

Tous deux veillent le blessé, durant les longs jours passés au chevet de son frère dont la guérison est longue à venir. Nora fait souvent appel à l'humanité de Jack, afin qu'il ne poursuive plus sa vengeance; mais le jeune montagnard ne peut se décider à faire une telle promesse.

De son côté, Joë Fang qui convoite Nora juge nécessaire de se débarrasser de Jack qu'il regarde comme un rival; pour ce faire, il attire Nora hors de la maison et l'incite à venger son frère.

Pendant que Nora est allée chercher de l'eau, Fang pé-

Celui-ci lui montre son erreur.

Le lendemain, ainsi qu'il l'avait promis, Jack revient se constituer prisonnier, mais la liberté lui ayant été presqu'aussitôt rendue, il rejoint Nora.

Et tous deux s'en vont vers la vallée où ils vivront désormais tendrement unis.

***

Ce scénario est bien fait pour mettre en valeur toutes les qualités de William Russell qui l'interprète.

Cet artiste, doué de moyens exceptionnels, possède au plus haut degré l'art de composer ses personnages.

Il donne, dans *La Vengeance*, la mesure d'un talent, dont la souplesse, la variété, la richesse et l'intelligence ont, sur le public, une action directe, profonde, essentiellement dominatrice.

Sans aucun doute, ce nouveau film est susceptible de remporter un grand succès.

*Maisons de couture* (film américain).

C'est l'histoire d'une charmante arpette dont le petit cœur est, à la fois, rempli d'amour et d'ambition pour le bel A. Polon (cette fantaisie n'est pas de moi!) et qui rève de devenir mannequin.

Tout cela nous donne l'occasion de voir les toilettes les plus ébouriffantes qui soient au cours de scènes tout à fait amusantes; mais il n'est tel plaisir qui n'arrive à ses fins, Lily arrivera donc aux siennes et se fera épouser par son Apollon qui, sage comme un dieu, enlèvera sa femme des salons de la maison de couture, ce lieu de perdition ainsi que le nomment par méchanceté les vieilles dames revêches et tous les maris de la terre quand sonne le « quart d'heure de Rabelais ».

Montée avec soin et jouée avec grande fantaisie, cette comédie comique qui mérite bien ce qualificatif connaîtra un franc succès.

Présentations du Lundi 22 Janvier 1923

**Phocéa-Location**

*Les Deux Sergents* (film italien).

Le compte rendu de ce film a été donné dans le précédent numéro du *Courrier*.

**Films Cosmograph**

*La Poupée brisée* (film allemand).

Le compte rendu détaillé de ce film a été donné dans le *Courrier* lors de sa présentation spéciale.

**Fox-Film Location**

*Amour de Sauvage* (film américain).

Un film d'aventures avec Pearl White.

C'est un film qui aura certainement du succès : sa vedette garde toujours, auprès du public, un grand prestige, ce que MM. les Directeurs n'oublient pas.

*Brise-tout* (film américain).

Aventures sportives dont Tom Mix est le héros.

Ensemble intéresssant,

**Cinématographes Méric**

*Cœur de Femme* (film américain).

Un film de Pauline Frédérick, quel qu'il soit, mérite la plus grande attention.

Celui-ci, dont la mise en scène est harmonieuse et soignée, donne à la grande artiste, l'occasion de se produire dans un rôle qui met en valeur son talent à la fois si sobre, si simple et tellement émouvant.

*La Fille du Condamné* (film italien).

Drame d'aventures.

Présentations du Mardi 23 Janvier 1923

**Agence Générale Cinématographique**

*De Gannat au Lac de Tazenat* (film français).

Documentaire.

Choix très heureux de sites et monuments très dignes de retenir toute l'attention d'un public.

Photo bien nette. Bon film.

*Les Plumes du Paon.*

Film qui présente de réelles qualités mais dont l'ensemble n'est pas sans dérouter quelque peu le spectateur.

Le scénario est intéressant, quelques tableaux impressionnants; peut être l'interprétation manque-t-elle un peu de vigueur et de sincérité.

*Gonzague* (film français).

L'esprit de P. Veber et le succès que le public dit « parisien » fait à Maurice Chevalier, assurent à cette fantaisie une projection durable sur un nombre respectable d'écrans.

**Comptoir Ciné-Location-Gaumont**

*Le Canard... en ciné* (film français).

Cette formule d'actualités et de documentaires de haute fantaisie est toujours bien accueillie, car elle reste spirituelle sans méchanceté aucune.

*Grenade et la Sierra Nevada* (film suédois).

Beau documentaire, photo très soignée.

*L'Impossible Amour* (film italien).

Comédie dramatique.

Pina Menichelli, entourée de quelques artistes intéressants, en est l'interprète principale.

Mise en scène soignée.

Présentations du Mercredi 24 janvier 1922

**Compagnie Vitagraph**

*La Femme perdue.*

Une bonne comédie dramatique, bien conçue et présentée avec goût.

L'interprétation est excellente.

**Films Erka**

*Le Bonheur pour un dollar* (film américain).

Tom Moore et Helen Chadwick sont les vedettes de cette comédie dans laquelle quelques scènes sont des plus intéressantes tant par leur réalisation que par leur interprétation.

*Une Histoire de Brigands* (film américain).

Comédie d'aventures.

Bon film interprété dans un bon mouvement ; l'ensemble plaît.

**Union-Eclair-Location**

*Eclair Journal* (film français).

Suite d'actualités mondiales.

Plus que jamais ce genre de documentation intéresse le public et sont bien inspirées les firmes qui s'y intéressent particulièrement.

Des Angles.

# LES PRÉSENTATIONS

**Artistic-Cinéma**, 61, rue de Douai

**Rosenvaig-Univers-Location**

4, boulevard Saint-Martin.

Présentation du Lundi 29 Janvier, à 10 h.

*L'insaisissable Holward*, grand film d'aventures en 6 parties interprété par Albertini. Affiches, photos ...

**Palais de la Mutualité**, 325, rue Saint-Martin

**Les Grands Films Artistiques**

Présentation du Lundi 29 Janvier, à 2 heures (rez-de-chaussée)

MONAT-FILM-AMERICAN-CORPORATION. — *La Poudre aux Yeux*, comédie dramatique interprétée par David Powell et Mary Glynn ........................ Environ 1.280

**Palais de la Mutualité**, 325, rue Saint-Martin

**Société Française des Films Artistiques-Jupiter**

36, avenue Hoche — Tél. : Elysées 5-95 et 5-97

Présentation du Lundi 29 Janvier 1923, à 2 h. 55 (rez-de-Chaussée)

Exclusivité F. A. J. — *Les Bêtes déjeûnent*, document .. 160

Exclusivité F. A. J. — *Le Cœur sur la main*, comédie dramatique avec Richard Barthelmess et Georges Hulett. Affiches, photos...... 1.640

**Palais de la Mutualité**, 325, Rue Saint-Martin

**Phocéa Location**

8 rue de la Michodière.

Présentation du Lundi 29 Janvier, à 4 h. (rez-de-chaussée)

LAURÉA-FILMS. — *Ames corses*, scénario et mise en scène de MM. P. Barlatier et G. Mourru de Lacotte......... 1.985

RODOLFI-FILM. — *L'enlèvement d'Ajax*, grand drame d'aventures.......... 1.635

**Palais Rochechouart**, 56, boulevard Rochechouart

**Etablissements L. Aubert**

124, Avenue de la République — Tél. Roquette 73-31 et 73-32

Présentation du Mardi 30 Janvier 1923, à 10 h. 30

Livrable pour Pâques, 30 Mars ou 1er Avril.

AUBERT. — *Arles*, plein air ........................

NATURA-FILM. — *Simple erreur*, de Gaston Dumestre par M. Chaillot, comédie sentimentale avec Paulette Ray. Affiches, photos.......................

TERRA-FILM. — *L'assomption d'Hannele Mattern*, d'après la célèbre pièce de Gerhart Hauptman, drame de rêve. Affiches, photos ........................ 1.600

**Salons des Visions Cinégraphiques du Gaumont-Palace**, 3, rue Caulaincourt

**Comptoir-Ciné-Location Gaumont**

28, rue des Alouettes — Tél: Nord 51-13

Présentation du Mardi 30 Janvier 1923, à 14 h. 30

Livrable le 2 Février 1923

*Gaumont-Actualités n° 5*........................ 200

Livrables le 23 Mars 1923

SVENSKA-FILM. — Exclusivité Gaumont. — *La houille blanche*, plein air.. ........................ 170

MERMAID-COMEDY. — Exclusivité Gaumont. — *Viens-y donc*, comédie burlesque. 1 affiche 110/150........... 600

GAUMONT. — Série PAX. — *L'affaire du Courrier de Lyon*, chronique romanesque en trois époques par Léon Poirier, adaptée en roman par Paul Cartoux. Nombreuse publicité, affiches et photos.

(Séra présentée en séance spéciale le 3 février)

3e époque : *La Loi*........................

FIRST-NATIONAL. — Exclusivité Gaumont. — *La Danseuse idole*, mise en scène de D. W. Griffith, interprétée par Richard Barthelmess. 1 affiche 150/220, 1 affiche photo 90/130, 1 jeu de photos 18/24.................. 1.800

(Ce film présenté le 16 janvier ne le sera pas à nouveau)

FIRST-NATIONAL. — Exclusité Gaumont. — *Dolorès*, comédie dramatique interprétée par Norma Talmadge. 1 affiche 150/220, 1 affiche photo 90/130, 1 jeu de photos 18/24........................ 1.800

(Edition à fixer ultérieurement)

### Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

**Pathé-Consortium-Cinéma**

Service de Location : 67, faubourg Saint-Martin — Tél. Nord 68-58

Présentation du Mercredi 31 Janvier 1923, à 9 h. 45

Livrable le 6 Avril 1923

FILMS TRISTAN BERNARD. — PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA, éditeur. — *Le Costaud des Épinettes*, de MM. Tristan Bernard et Alfred Athis, mise en scène de Raymond Bernard. 1 affiche 160/240, 2 affiches 120/160, 1 brochure illustrée, série de photos ........................ Environ 1.405

Livrable le 30 Mars 1923

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Séductrice*, comédie en cinq actes jouée par Miss Enid Bennett. 1 affiche 120/160, 1 série de photos .................... Environ 1.305

Livrable le 6 Avril 1923

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Charlot dieu des eaux*, loufoquerie préhistorique interprétée par Charlie Chaplin. 1 affiche 120/160 .................... Environ 270

Livrable le 23 Mars 1923

PATHE-CONSORTIUM-CINEMA. — *Pathé-Revue n° 12 1923*, documentaire. 1 Affiche Générale 120/160............ 220

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Journal*, actualités mondiales. 1 affiche générale 120/160....................

### Artistic-Cinéma, 61, rue de Douai

**Films Erka**

*bis*, avenue de la République — Tél. : Roquette 46-18 46-49 46-91

Présentation du Mercredi 31 Janvier 1923, à 2 h. 30

ERKA. — *Album documentaire Erka N° 30*, documentaire. Quelques croquis de Monte-Carlo............ Environ 200

GOLDWYN. — *Une histoire de brigands*, comédie avec Raymond Hatton. Affiches, photos, clichés, etc ........ 1.175

GOLDWYN. — *La Femme X*, d'après le célèbre drame d'Alexandre Bisson, interprété par la grande vedette Pauline Frédérick. Affiches, photos, clichés, etc. (Réédition) .................................... 1.950

### Salle Marivaux, 15 Boulevard des Italiens

**Société Anonyme Française des Films Paramount**

63, Avenue des Champs-Elysées

Présentation du Jeudi 1er Février, à 10 heures

PARAMOUNT. — *L'Heure suprême*, aventure romanesque interprétée par Gloria Swanson. Aff., phot. Environ 1.550

PARAMOUNT. — *L'école buissonnière*, Mack-Sennett-Comedy. Affiches .................... 600

PARAMOUNT. — *Paramount-Magazine n° 75*, dessin animé. Le Dindon de la farce. .......................... 150

### Ciné Max-Linder, 24, boulevard Poissonnière.

**Établissements Georges Petit**

Présentation du Jeudi 1er Février, à 10 heures

*Soyez ma femme!* ..........................................

### Ciné Max-Linder, 24, boulevard Poissonnière

**Cinématographes Harry**

158 *ter*, rue du Temple — Tél. Archives 12-5

Présentation du Samedi 3 Février, à 10 heures

RADIA-FILMS. — *Le Rhône de la Voulte à la Méditerranée*, documentaire........................................ 24

CHRISTIES-COMÉDIES-SPÉCIALS. — *La paix chez soi*, comique. 1 affiche, photos ........................ 51

REALART-PICTURES. — *L'Enfant de la Tempête*, délicieuse comédie sentimentale en 5 actes, interprétée par Miss Mary Miles. 3 affiches, 1 série de photos ......... 1.55

### Gaumont-Palace, Place Clichy

**Établissements Gaumont**

Présentation du Samedi 3 Février 1923, à 2 h. 30

*L'affaire du Courrier de Lyon*, 2e et 3e époques. ......

## PETITES ANNONCES

*(Suite.)*

### ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

OCCASION : à vendre : Porte objectif long foyer avec objectif " Hermagis ". Porte objectif ordinaire. Un objectif Hermagis 60 %. Un objectif Pathé 25 %. Un objectif Pathé 40 %. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

GROUPES ÉLECTROGÈNES neufs et occasion. Renseignements et tarif sur demande. Fournitures générales pour salles de Bal et Cinémas. Tél. Nord 67-52, 66, rue de Bondy, Paris-10e. (28 à...)

**A VENDRE D'OCCASION** un Compteur indicateur de vitesse « Stewart » pour auto. S'adresser au *Courrier*. (32 à ..)

**FAUTEUILS & STRAPONTINS**
Système de Fermeture breveté S. G. D. G.
**PÉGHAIRE**
*43, Rue de Reuilly* *Paris (12e)*
Téléphone : DIDEROT 31-93 (49 à 6)

**A ENLEVER**
**APPAREIL PATHÉ - ENSEIGNEMENT**
Complet avec système d'éclairage par lampe à incandescence se branchant sur tous les courants alternatifs ou continus, résistance, transformateur carter aluminium, 12 bobines de 400 mètres, 1 écran de 2 mètres, une bobineuse, etc. Le tout en parfait état à enlever : 1.500 frs. Ecrire ou voir au *Courrier*. (51 à...)

OCCASION : à vendre machine à écrire silencieuse " Noiseless ", état de neuf, marche parfaite. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

**FILMS** en tous genres stock et exclusivité pour amateurs et professionnels. BAUDON ST-LO, 345, rue St-Martin. Tél. : Arch. 49-17. (45 à 4)

GROUPES ÉLECTROGÈNES, parfait état, disponibles. Magasin. **Aster**, **Ballot**, **Japy**, **Masson**, visibles en marche. Pierre POSTOLLEC, 66, rue de Bondy. (48 à...)

OCCASION Fauteuils et Strapontins disponibles. Pierre POSTOLLEC, 66, rue de Bondy, Paris-10e.

**MANUFACTURE DE FAUTEUILS ET STRAPONTINS**
**MARZO, Maison Fondée en 1860**
*39, Rue des Terres-au-Curé, 9. Villa Nieuport. PARIS-13e*
Chassis et pièces de rechange — Facilite toute transaction
(2 à...)

**FAUTEUILS,** Strapontins, Bancs, Chaises
DÉCORS POUR SCÈNE
Fabrication et prix défiant toute concurrence
**DELAPORTE,** Constructeur
*21, Rue Chevreul, à PANTIN, (Seine)*
Tram. : Bobigny-les-Halles et Bobigny-Opéra
Arrêt : au Monument du Pré-Saint-Gervais.
(4 à...)

A VENDRE une paire de " *Carter Mallet* ". Etat de neuf. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

ON DEMANDE A ACHETER D'OCCASION un meuble avec tiroirs métalliques pour classer les chassis-adresses des machives dites « Adressographe ». Faire offres au *Courrier*. (47 à...)

FAUTEUILS à BASCULE depuis 10 fr., chaises pliantes en fer, meilleur marché que partout, fabrication irréprochable. Garantie 10 ans. BANULS fils, place de la Mairie, Alais (Gard). (31 à...)

**FAUTEUILS et STRAPONTINS** NEUFS et OCCASION à des prix imbattables
Fabrication soignée -:- Travail garanti
**GASTON PIERRAT**
33, Rue Lantiez, à PARIS — Téléph. : MARCADET 20-92
*Chaises de loges, Rideaux, Décors, etc. — Facilités de paiement. — Livraison rapide.*
(1 à 8)

**OCCASION** A VENDRE : Un Interrupteur à couteau uni-polaire 50 Ampères et un bi-polaire 50 Ampères. Un Ampèremètre 15 Amp. S'adresser au *Courrier*. (32 à...)

FILMS OCCASION tous genres et prix, demander listes HODEL Paul, 3, rue Bergère, Paris-9e. Gutenberg 49-11. (51 à...)

CHARBONS pour Projection cinématographique. Echantillons gratuits sur demande. **Cie Lorraine de Charbons**, 56, Fg Saint-Honoré, Paris. (4 à...)

### ACHAT ET VENTE DE FONDS

DÉSIRE ACHETER petit Cinéma dans ville du Midi de 8 à 10.000 h. Ecrire offres à M. VIGNOLY, 2, quai Comté, à Alais (Gard). (3-4-5)

CINÉMA de 700 places, seul pour 6.000 hab., scène, décors, bail 12 ans, loyer 1.500. Matériel bon état, bénéfice 25.000. Prix dem. 50.000. Pour tous renseignements s'adresser au propriétaire, M. TFHET, Pathé-Palace, Châlon. (4)

SUIS ACHETEUR BON CINÉ RÉGION MIDI. CARTON, 92, Bd Garibaldi, Paris. (4)

### DIVERS

**Les Conférences Métapsychiques de Mlle Volf** sur Vénus, la planète des Diamants, Saturne et Mercure, sont en vente au *Courrier*. — Prix : 1,50. Par poste : 1,65. (20 à...)

**ÉCOLE** professionnelle des opérateurs cinématographistes de France. Cours de projection et de prise de vues. Tél. Nord 67-52, 66, rue de Bondy, Paris-10e.

Pour ACHETER ou VENDRE **CINÉMA** LYON, Banlieue, Province. Adressez vous à : **M. BERTHOT** 31, quai des Brotteaux, Lyon
(1 à...)

PLACEMENT D'OPÉRATEUR, placement gratuit, charbon pour cinéma extra-lumineux, cours technique supérieur de projection. KINOGRAPH, 31, rue Saint-Antoine, 2 à 7 h. (2 à 21)

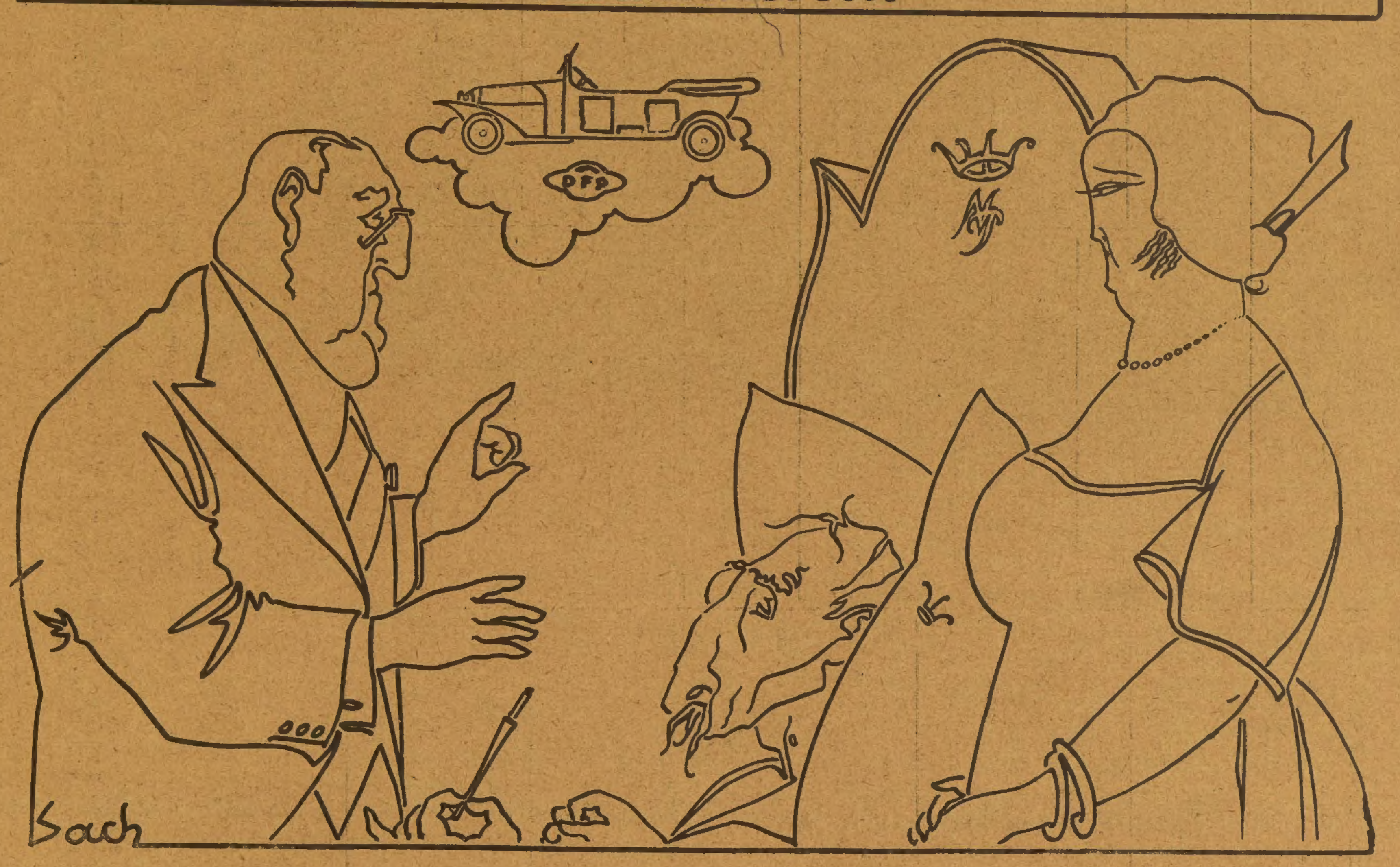
**EXPLOITANTS !**
Je vous offre les moyens d'augmenter vos recettes
Notice gratis
**G. GLORIA, 4, place Saint-François, Nice**
(2-3-4)

SANS PROVISION NI FRAIS A REMBOURSER
Vous trouverez rapidement { ACQUÉREURS / ASSOCIÉS / COMMANDITAIRES } pour tous **CINÉMAS**
*Chanteclair*, 37, r. N.-D.-de-Lorette, Paris. (2-3-4)

**MANUFACTURE DE SIÈGES DE BILLANCOURT**
**FAUTEUILS, CHAISES, STRAPONTINS, Décors de Scène**
*Installation complète de Salle de Spectacle*
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Téléph. : *Auteuil 06-36*
**4, rue Traversière, à BILLANCOURT** (Seine)
Métro jusqu'à Auteuil et Tramway jusqu'à Pont Billancourt.
**Demander notre Catalogue Général, envoyé franco sur demande.**
(48 à ...)

**Il n'est pas envoyé de numéros justificatifs pour les petites annonces.**

## L'ECRAN DE SACH




LE MEILLEUR REMÈDE

— Il faut au baron, pour se remettre, des promenades sur une D. F. P.!

Le Gérant : Charles Le Fraper
Imp. du COURRIER, 26, Rue du Delta — Tél. : Trud 28-07

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, “Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library” (2020-2022)

